

# RAPPORT ANNUEL

# 2024



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET GESTION DES DÉCHETS

Objectif 2027 :  
- 100 kg de déchets  
par habitant

ORLÉANS  
MÉTROPOLE

TOUJOURS + VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr

## SOMMAIRE

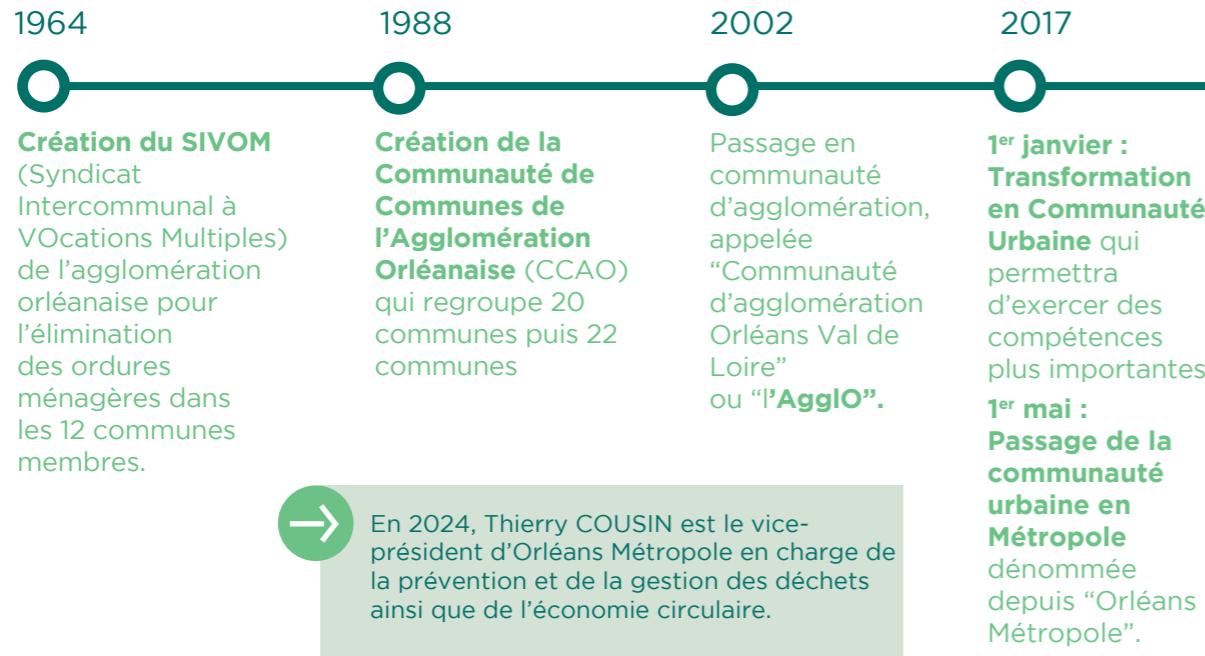
<b>Partie 1 - LA COMPETENCE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>3</b>
1. Orléans Métropole et la compétence prévention et la gestion des déchets ...	4
2. Les indicateurs .....	8
3. Les événements marquants 2024 .....	15
4. Perspectives 2025.....	19
<b>Partie 2 - PREVENTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES .....</b>	<b>20</b>
1. Les actions en 2024 .....	21
<b>Partie 3 - PRE-COLLECTE ET COLLECTE DES DECHETS .....</b>	<b>24</b>
1. La pré-collecte des déchets .....	25
2. La collecte des déchets .....	28
<b>Partie 4 - TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS .....</b>	<b>33</b>
1. Les filières de valorisation .....	34
2. L'unité de traitement multi-filières .....	35
3. Les déchetteries et les Végé'tri .....	44
4. Les déchets professionnels et les déchets municipaux .....	47
<b>Partie 5 - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER .....</b>	<b>50</b>
1. Les marchés publics et leur rémunération .....	51
2. Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).....	53
3. Les dépenses / recettes et le financement du service .....	54
4. Comptabilité analytique - les coûts 2023.....	56
<b>ANNEXES .....</b>	<b>59</b>

# 1. LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



# 1. ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

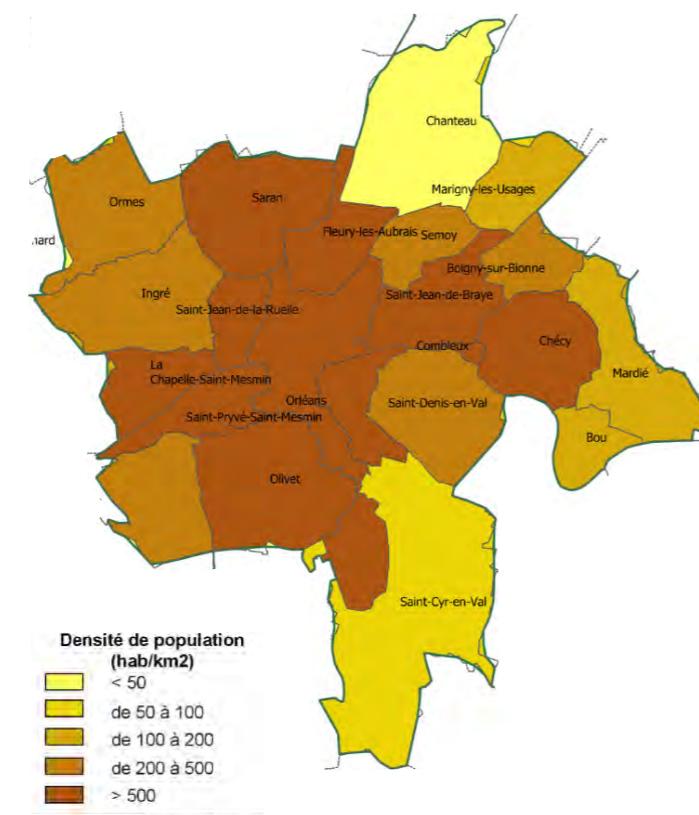
## 1.1 CONTEXTE INTERCOMMUNAL



## 1.2 LE TERRITOIRE

- En 2024 :
- 22 communes**
  - 293 673 habitants** (augmentation de 0,57 % au cours de l'année 2024).
  - Population totale au 31 décembre 2024 : 299 352 habitants (INSEE)**

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.



## 1.3 LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Orléans Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

### LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

- Réduction à la source,
- Adoption de gestes d'achat pour une consommation responsable,
- Réutilisation et réemploi des objets.

### LA COLLECTE DES DÉCHETS :

- recyclables,
- résiduels,
- occasionnels et /ou volumineux.



### LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

- 6 déchetteries,
- 6 végétri,
- Le Comptoir du réemploi,
- l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran.

### LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

### L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :

#### Les habitants du territoire

#### Les professionnels (fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public)

#### Les établissements publics

## 1.4 LES ÉQUIPEMENTS

**6 déchetteries** dont une déchetterie nouvelle génération : le Comptoir du réemploi et du recyclage

**Aires du réemploi** dont le Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin ; espaces dédiés aux dons d'objets pour leur réemploi

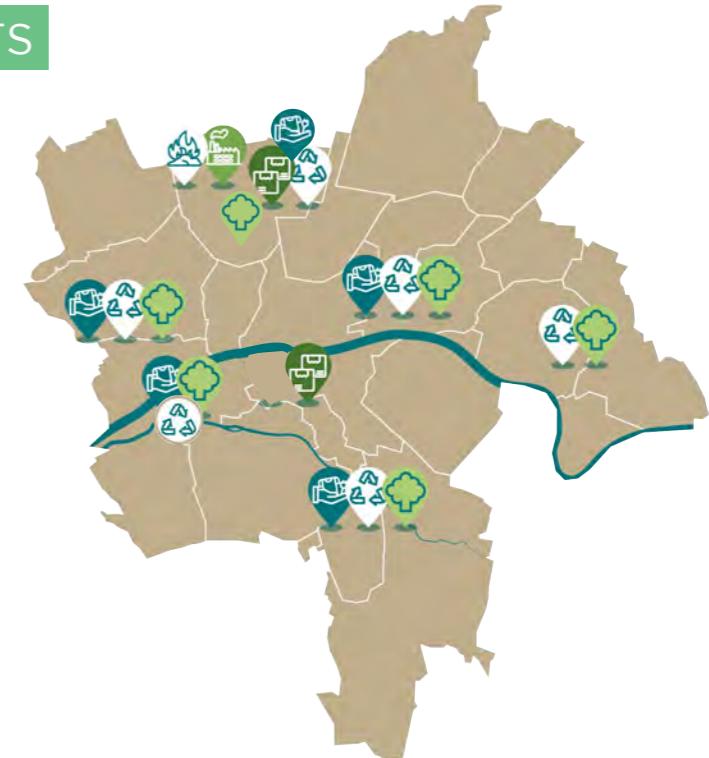
**6 Végé'tri** pour les dépôts de végétaux

#### L'UTOM (Unité de traitement de déchets ménagers)

- Une unité d'incinération des déchets ménagers résiduels avec valorisation énergétique,
- Un centre de tri des déchets recyclables (hors verre).

**Plateforme de maturation des mâchefers**

Valorisation des résidus solides issus de l'incinération



**Base d'exploitation nord**  
rue Marcel Lerouge à Saran

**Base d'exploitation sud** - Direction Réduction et Valorisation des Déchets - 33 rue Hatton à Orléans

## 1.5 LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

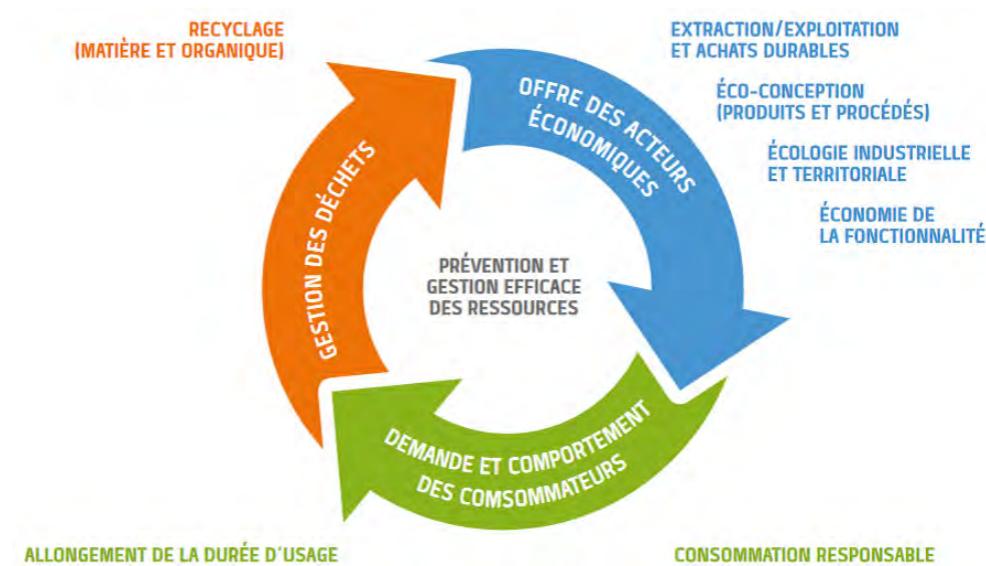
### La Direction Collecte, Réduction et Valorisation des Déchets regroupe :

156 agents permanents (140 agents de catégorie C, 8 agents de catégorie B, 8 agents de catégorie A)  
2 apprentis et des renforts ponctuels et saisonniers en fonction de l'activité.

<b>DIRECTION</b> 1 ETP catégorie A Thibaut PAIN	<b>PÔLE QUALITÉ RELATIONS USAGERS</b> <b>13 ETP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 responsable de pôle catégorie B</li> <li>8 ETP Conseillers en gestion des déchets catégorie C et un relai d'encadrement catégorie B</li> <li>4 ETP Qualité-Accueil-Scrétariat catégorie C</li> </ul> <b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants;</li> <li>Animer des ateliers éducatifs et ludiques ;</li> <li>Gestion des courriers et envoi en nombre ;</li> <li>Gestion des anomalies et réclamations ;</li> <li>Missions de relai RH.</li> </ul>
<b>COMMUNICATION</b> 1 Référente catégorie B	<b>PÔLE CONTRÔLE DES PRESTATIONS</b> <b>6 ETP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 responsable de pôle catégorie A</li> <li>4 agents contrôleurs catégorie C + 1 renfort</li> <li>1 gardien du CTH catégorie C</li> </ul> <b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la qualité d'accueil et du tri en déchetteries ;</li> <li>Assurer/contrôler la qualité des collectes en prestation ;</li> <li>Assurer la gestion réactive et de proximité des demandes des usagers.</li> </ul>
<b>SERVICE INGÉNIERIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 ETP catégorie A</li> <li>1 apprentie tri des biodéchets en habitat vertical</li> </ul> <b>Missions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite d'études et montage de marchés ;</li> <li>Pilotage de la construction des nouveaux équipements ;</li> <li>Suivi des équipements et marchés de traitement ;</li> <li>Pilotage des recettes propres de la compétence ;</li> <li>Gestion de projets réduction des déchets et innovation ;</li> <li>Suivi et développement des outils informatiques et systèmes d'information ;</li> <li>Coordination des actions vers les usagers professionnels et l'habitat collectif.</li> </ul>	<b>3 PÔLES EXPLOITATION</b> 122 ETP + 1 renfort <b>Pôle collectes en régie : 89 ETP</b> <b>Collectes en porte-à-porte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 encadrant catégorie A</li> <li>6 agents de maîtrise catégorie C</li> <li>80 chauffeurs-ripeurs (dont 3 appuis encadrement)</li> </ul> <b>Parc de contenants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 encadrant et 5 agents</li> </ul> <b>Pôle collectes en apport volontaire : 22 ETP + 1 renfort</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 encadrant catégorie B</li> <li>3 agents de maîtrise Catégorie C</li> <li>8 chauffeurs</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>10 agents pour le nettoyage des PAV</li> <li>1 agent de maintenance</li> </ul> <b>Garage mécanique et patrimoine : 8 ETP + 1 apprenti</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 responsable catégorie B</li> <li>1 adjoint</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 magasinier</li> <li>5 mécaniciens + 1 apprenti</li> </ul> <b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer ou contrôler la qualité des collectes ;</li> <li>Distribuer et réparer les contenants ;</li> <li>Entretenir et réparer les véhicules</li> </ul>
<b>PÔLE PRÉVENTION</b> <b>4 ETP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 responsable de pôle catégorie A</li> <li>2 maitres-composteur catégorie B et 2 guides-composteur catégorie C</li> </ul> <b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets ;</li> <li>Accompagner les porteurs de projet ;</li> <li>Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets.</li> </ul> <b>2 090 h de formation suivies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hygiène et sécurité : 727 h</li> <li>Formations métiers : 298 h</li> <li>Bureautique et informatique : 138 h</li> <li>Développement personnel : 154 h</li> <li>Fondamentaux et savoirs de base : 394 h</li> <li>Préparation aux examens professionnels : 126 h</li> <li>Développement durable : 61 h</li> <li>Management et organisation : 186 h</li> <li>Gestion des ressources : 7h</li> </ul>	<b>RECYCLAGE (MATIÈRE ET ORGANIQUE)</b> <b>EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES</b> <b>ÉCO-CONCEPTION (PRODUITS ET PROCÉDÉS)</b> <b>ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE</b> <b>ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ</b> <b>ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE</b> <b>CONSOMMATION RESPONSABLE</b> <b>PRÉVENTION ET GESTION EFFICACE DES RESSOURCES</b> <b>OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES</b> <b>GESTION DES DÉCHETS</b> <b>DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS</b>

## 1.6 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, basée sur 3 domaines et 7 piliers.

### Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets :

- Réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire,
- Informier et sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets,
- Améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte,

- Augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique,
- Améliorer le service aux usagers,
- Maintenir les équipements et assurer leurs évolutions,
- Respecter la réglementation.

## 2. LES INDICATEURS

### 2.1 LES FLUX COLLECTÉS



#### Les déchets ménagers résiduels (DMr)

Ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets.

La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte. Des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



#### Les multimatériaux

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, l'extension des consignes de tri a conduit à une simplification du geste de tri : 100 % des emballages et 100% des papiers se trient.



#### Le verre

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre. La totalité des communes est collectée en apport volontaire.



#### Les textiles, vêtements et chaussures

La collecte se fait en apport volontaire. Les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



#### Les déchets alimentaires

Il s'agit des déchets composés de matières organiques biodégradables, issus de la préparation des repas : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, essuie-tout, marc de café, filtres, sachets de thé ...

Ils sont en premier lieu destinés à être valorisés en proximité par compostage. Suite à une expérimentation sur une partie de l'hypercentre orléanais, la collecte en apport volontaire s'est déployée sur tout l'intra-mail orléanais.



#### Les végétaux

La collecte, effectuée d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.



#### Les autres flux

Gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries, déchets végétaux par le biais des Vég'ATRI.



#### Le réemploi

Il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. L'objet garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le détournement s'opère avant la dépôse dans les contenants de déchetteries.



#### Les objets volumineux

Déchets ménagers dont les dimensions (volume ne dépassant pas 1 m<sup>3</sup>) ne permettent pas une collecte avec les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés).



#### Les déchets à valoriser

Déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle inexploitable car non broyable (linoleum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agrés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.

### 2.2 LES TONNAGES GLOBAUX

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- Les déchets ménagers générés par les usagers particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (pris en charge par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, 152 872 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une diminution de 1,8 % par rapport à 2023.

Cette diminution s'explique par une baisse de 7,7 % des apport en déchetteries.

Les tonnages de déchets ménagers résiduels sont en légère augmentation (+ 0,43 %), ainsi que les emballages et papiers (2,7 %) tandis que les tonnages du verre diminuent de 1,8 %.

Les objets détournés pour réemploi sont en baisse : 36 tonnes en moins par rapport au 423 tonnes détournées en 2023.

Les tonnages de déchets municipaux pris en charge par Orléans Métropole augmentent de plus de 13 %.

### CHIFFRES CLEFS 2024

**140 594** tonnes de déchets ménagers et assimilables  
- 2,94 % / 2023

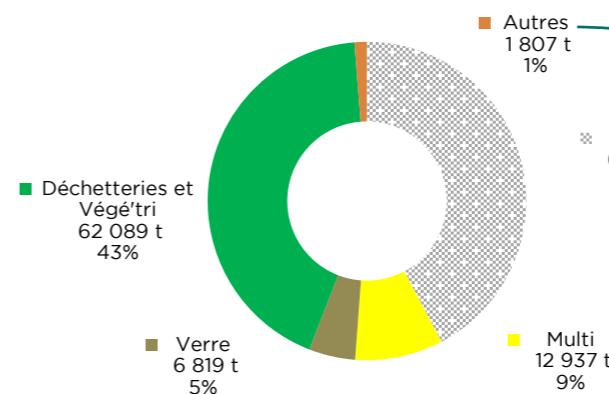
**387** tonnes détournées vers le réemploi  
- 8,5 % / 2023

**12 277** tonnes de déchets municipaux  
+ 13,1 % / 2023

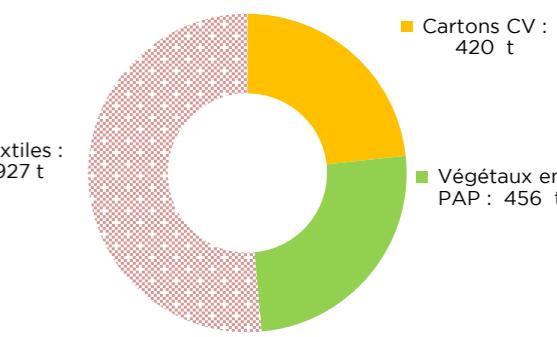
**58,3** tonnes de déchets alimentaires collectées pour valorisation par compostage

### 2.3 LA RÉPARTITION DES TONNAGES

#### TONNAGES COLLECTÉS SUR L'ANNÉE 2024



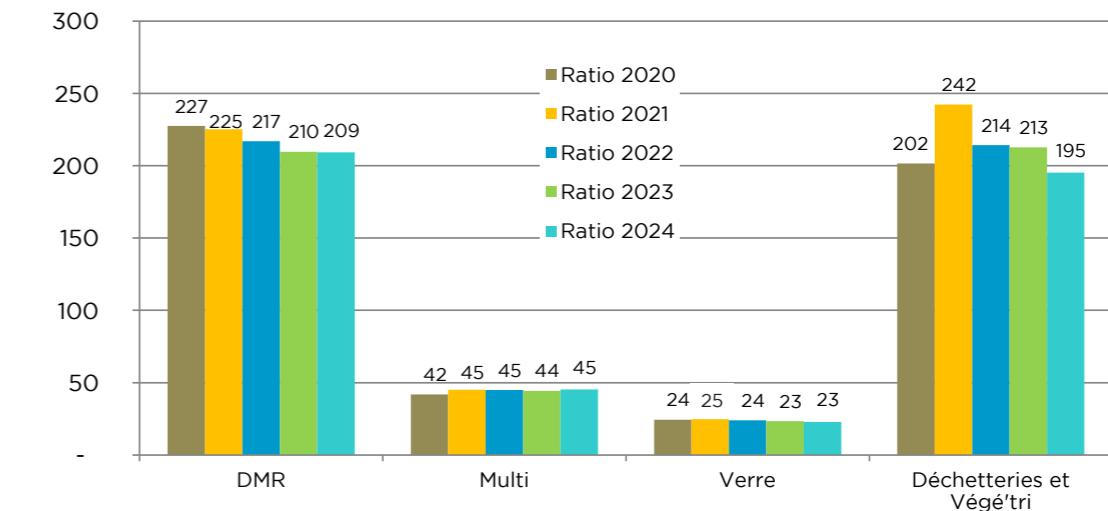
#### DÉTAIL «AUTRES»



## 2.4 COMPARAISON DES TONNAGES ET RATIOS DE COLLECTE PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	TONNAGES				EVOLUTION 2024/2023		RATIO EN KG / HAB				EVOLUTION 2024/2023	
	2021	2022	2023	2024	En %	En t	2021	2022	2023	2024	En %	En kg
Population	288 229	290 346	292 001	293 673			288 229	290 346	292 001	293 673		
DMR	64 937	62 965	61 202	61 464	0,4%	262	225,3	216,9	209,6	209,3	-0,1%	0
Multi	13 020	13 028	12 937	13 305	2,8%	367	45,2	44,9	44,3	45,3	2,3%	1
Verre	7 159	6 947	6 819	6 697	-1,8%	-	122	24,8	23,9	23,4	-2,3%	- 1
Biodéchets				3,7	58,3	1473,2%	55			0,013	0,2	1464,3% 0
Cartons CV	363	395	420	453	8,0%	34	1,3	1,4	1,4		-100,0%	- 1
Encombrants PAP	-					-	-	-	-			-
Végétaux en PAP	578	426	456	360	-21,1%	-	96	2,0	1,5	1,6	1,2	-21,6% 0
Textiles	884	908	927	915	-1,3%	-	12	3,1	3,1	3,2	3,1	-1,9% 0
Déchetteries et Végé'tri	69 823	62 198	62 089	57 342	-7,6%	- 4 748	242,2	214,2	212,6	195,3	-8,2%	- 17
Réemploi	265	305	423	387	-8,5%	-	36	0,9	1,1	1,4	1,3	-9,0% 0
Services Municipaux	13 068	11 427	10 851	12 278	13,2%	1 427	45,3	39,4	37,2	41,8	12,5%	5
TOTAL (hors réemploi)	169 831	158 296	155 705	152 872	-1,8%	- 2 833	589,2	545,2	533,2	520,6	-2,4%	- 13
Total hors Services Municipaux	156 763	146 868	144 854	140 594	-2,9%	- 4 260	543,9	505,8	496,1	478,7	-3,5%	- 17

ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE EN KG PAR HABITANT ET PAR AN DE 2020 À 2024



Le ratio de collecte des déchets ménagers résiduels est en légère diminution : - 0,1 % par rapport à 2023.

Augmentation du ratio multimatériaux : + 1,9 % par rapport à 2023.

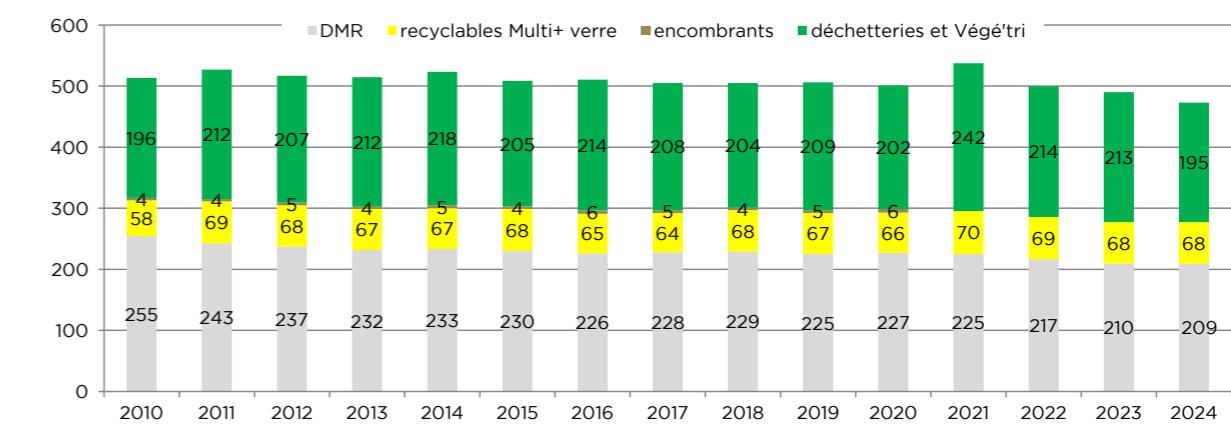
Le ratio verre poursuit sa diminution en baissant de 2,3 % par rapport à 2023.

Le ration des déchets déposés en déchetteries / végé'tri connaît une diminution sensible de 8,2 % par rapport à 2023, même si le ratio des apports de végétaux en végé'tri connaît une augmentation de 2,7 %.

Le ratio global (hors déchets municipaux) est en diminution de 3,5 % entre 2024 et 2023.

## 2.5 ÉVOLUTION DES RATIOS DES DÉCHETS MÉNAGERS DEPUIS 2010

(hors textiles, cartons centre-ville, végétaux pap)



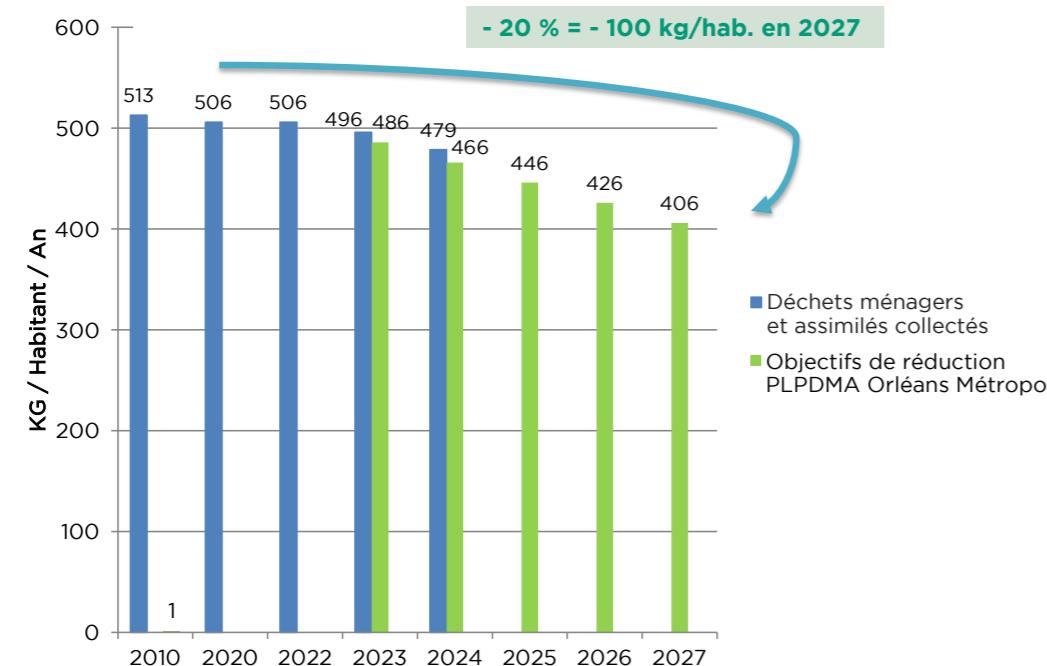
La production globale de déchets ménagers connaît une diminution en 2024 par rapport à 2023, marquée par une diminution sensible des quantités collectées en déchetteries.

Le ratio global 2024 (y compris textiles, cartons, déchets alimentaires et végétaux collectés en porte-à-porte) poursuit sa diminution : - 8,6 % par rapport à celui de 2014 (comparaison à 10 ans) ou de 7,1 % par rapport à celui de

2010 avec une diminution des déchets ménagers résiduels plus marquée (-18 %/2010) et une stabilité des flux collectés en déchetteries et Végé'tri (-1%/2010).

Les ratios de collecte sélective sont en augmentation pour le multimatériaux mais en diminution pour le verre.

## 2.6 COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION

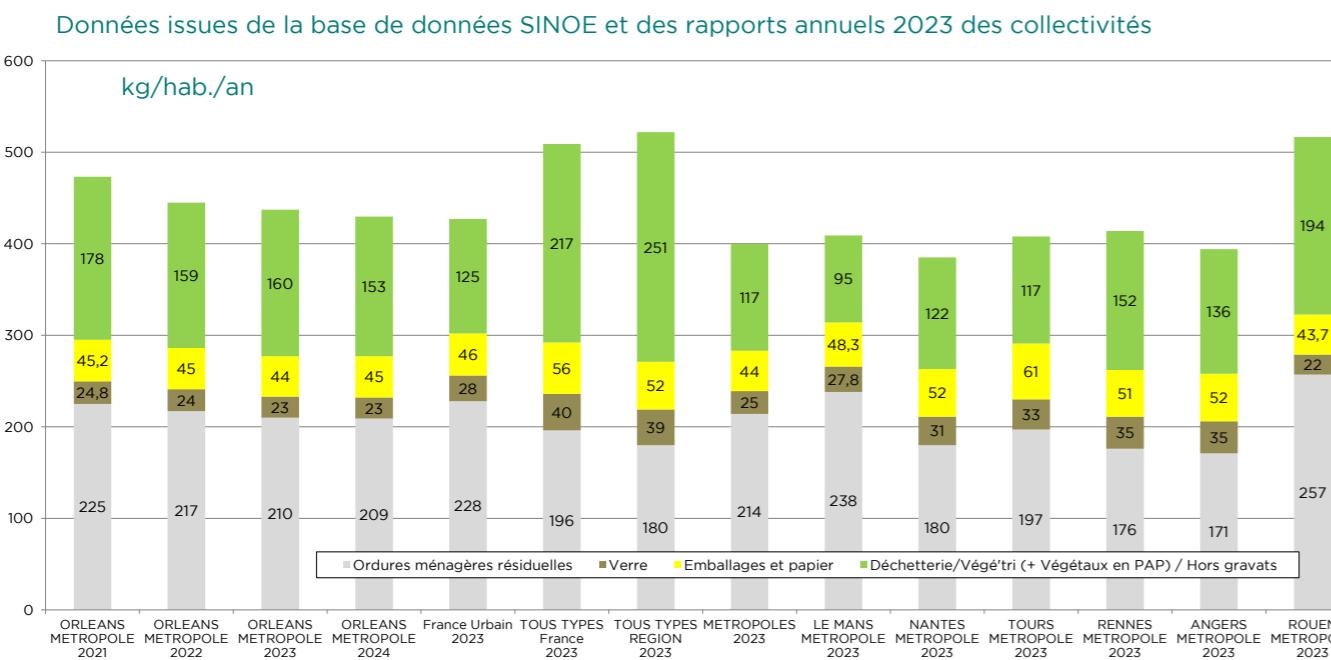


Afin d'atteindre les ratios visés dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par Orléans Métropole en juillet 2022, **les actions menées en termes de réduction sur l'ensemble des flux devont être poursuivies et amplifiées afin d'atteindre les**

### objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2027.

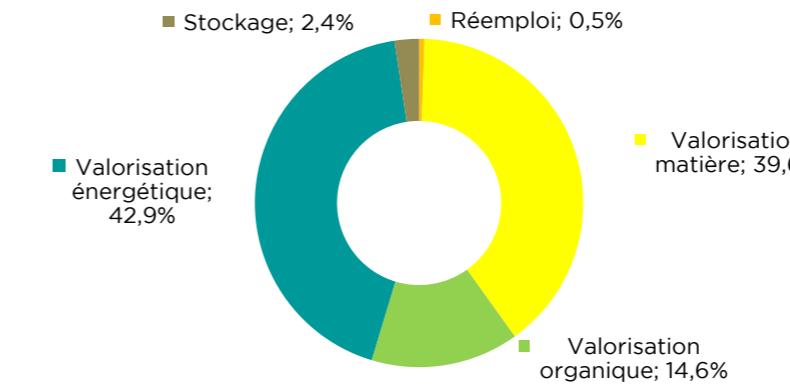
La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation. Un changement des habitudes d'achat afin de limiter le gaspillage permettra d'atteindre les objectifs fixés.

## 2.7 COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS



## 2.8 LES TAUX DE VALORISATION

### DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (hors déchets municipaux 2024)



Ces données tiennent compte de la répartition par mode de traitement des sous-produits (refus, mâchefers, REFIOM) des filières tri et incinération. Les mâchefers utilisés en sous-couche routière sont considérés comme faisant l'objet d'une valorisation matière.

Le taux de valorisation matière est en léger recul du fait d'une diminution des quantités de verre, bois, métaux, cartons, et inertes par rapport à la quantité totale de déchets.

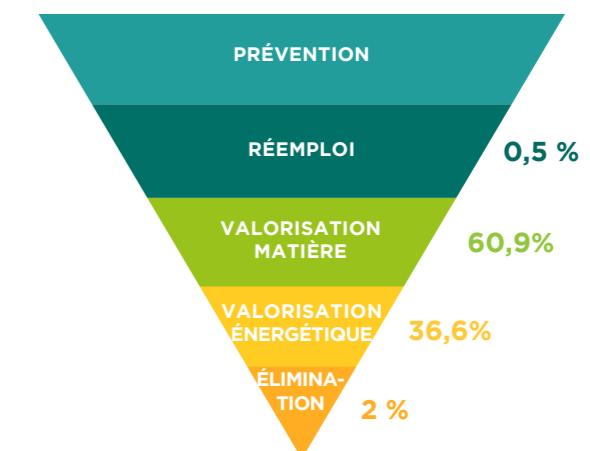
Le taux de traitement par stockage / enfouissement a diminué en raison de moindres détournements des déchets issus des déchetteries.

### SITUATION D'ORLÉANS MÉTROPOLE AU REGARD DE LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT



La réglementation (Loi LTECV) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 % en 2025 pour les déchets non dangereux.

En 2024, le taux de valorisation matière et organique est de 60,9 % pour Orléans Métropole.



## 2.9 LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La gestion des déchets, service de proximité auprès des habitants de la Métropole d'Orléans est au cœur de l'action de la collectivité.

Le service qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

L'équipe offre un accueil téléphonique et physique de qualité grâce à la poursuite du développement des outils de Gestion Relation Citoyen et à la prise en charge des demandes des usagers via les formulaires en ligne.

L'objectif du service est de répondre à l'usager dans les plus brefs délais et de manière qualitative notamment pour les réclamations ou demandes

d'informations. Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : [www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

### CHIFFRES CLEFS 2024

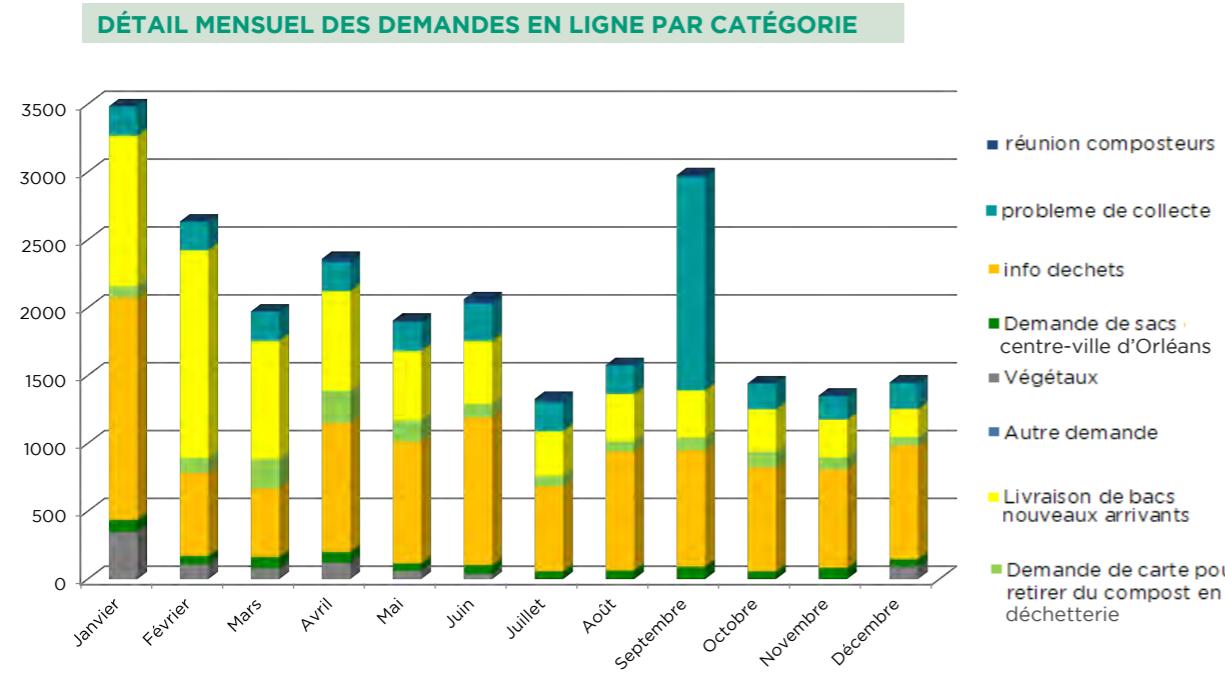
**32 069**

demandes enregistrées

**41 000** appels téléphoniques reçus à l'accueil

**85 %** pris en charge

soit **151** appels par jour.

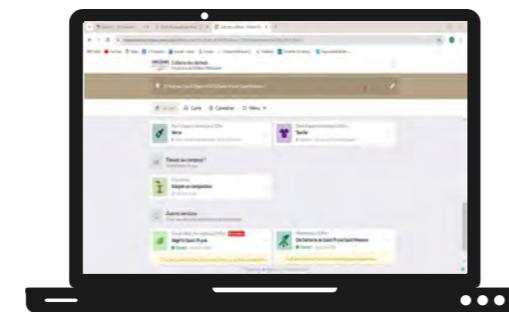


#### L'outil numérique d'informations pratiques [triermonchete.orleans-metropole.fr](http://triermonchete.orleans-metropole.fr)

Ce module internet permet d'accéder rapidement aux jours de collecte, aux horaires des déchetteries ou à la localisation des points de collecte et fournit toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets.

**168 000**  
connexions en  
2024

**75%** de  
consultations via  
smartphone



Les périodes de consultation sont corrélées aux besoins d'informations des usagers : fêtes de fin d'année, ponts de mai et 15 août.

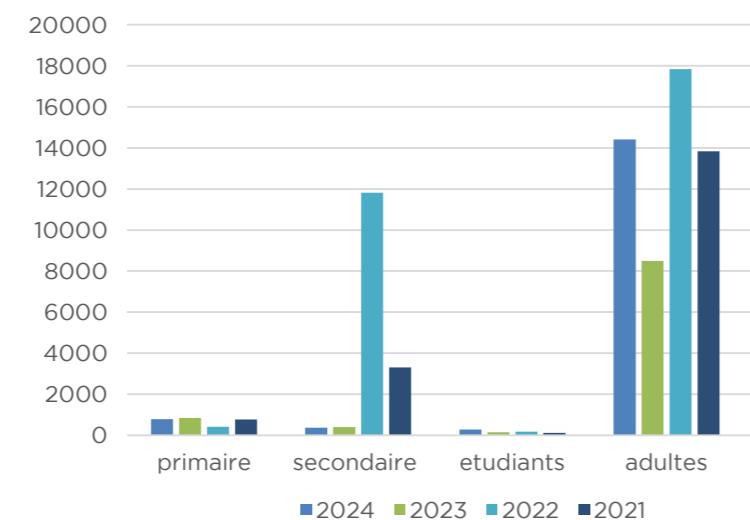
#### FOCUS SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'équipe composée de 8 conseillers sensibilise un public varié, adultes comme jeunes. Elle intervient dans les écoles, les collèges, les lycées et l'université sur les thèmes du tri, de la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire.

Des visites de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran sont organisées régulièrement afin de sensibiliser au devenir des déchets et de faire découvrir le centre de tri.

Les visites programmées durant les congés scolaires ont permis de sensibiliser 600 personnes.

**15 855** personnes  
sensibilisées en 2023



## 3. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2024

### 3.1 MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Depuis le 3 octobre 2024, les déchets ménagers résiduels sont collectés tous les deux semaines sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et un quartier d'Orléans. Cette modification de la fréquence de collecte permet d'optimiser le service rendu.

La généralisation du tri à la source des déchets alimentaires, avec la mise en place de composteurs individuels (55 % des foyers pavillonnaires équipés dans la zone concernée) couplée à l'extension des consignes de tri depuis 2021, a permis de réduire de manière conséquente le volume des déchets ménagers résiduels. Les suivis de taux de présentation et de remplissage des bacs verts montrent que 78 % des usagers utilisent le service à un niveau correspondant à une collecte quinzomadaire.

Les immeubles collectifs ainsi que les établissements de soins, restaurations collectives et commerces d'alimentation ou de bouche continuent d'être desservis chaque semaine. La modification de la fréquence de collecte a fait l'objet d'une demande de dérogation en Préfecture, dérogation ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2024 après organisation d'une consultation publique.

### 3.2 NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI



L'accès aux déchetteries et Végé'tri d'Orléans Métropole nécessite depuis début 2024 une inscription préalable.

La gestion d'accès est assurée sur site par un dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation des véhicules.

56 000 inscriptions sur le site internet ont été enregistrées et 10 000 par courrier et/ou accueil physique.

Ce dispositif permet de limiter l'accès aux sites aux seuls usagers de la métropole orléanaise, d'identifier les usagers professionnels et de disposer de données d'utilisation pour adapter le service aux usages.

### 3.3 LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AUX ABORDS DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Orléans Métropole a signé avec CITEO une convention relative à la gestion des déchets abandonnés d'emballages ménagers diffus.

En contrepartie des soutiens financiers versés par CITEO pour mener des actions préventives et curatives ainsi que des actions de communication, Orléans Métropole s'est engagée à recenser les points noirs où se concentrent les déchets abandonnés diffus, à formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés.



Les actions engagées pour lutter contre les déchets abandonnés s'articulent autour de mesures curatives de nettoiement, des actions de sensibilisation (panneaux scènes de crime, sensibilisation des scolaires, adaptation des équipements, mise en place d'habillage sur les colonnes enterrées (Nudges)).

Des actions répressives seront également prévues avec l'acquisition de caméras permettant le constat des dépôts et l'application d'amendes administratives.



### 3.4 MISE EN SERVICE DES BENNES DE COLLECTE ÉLECTRIQUES

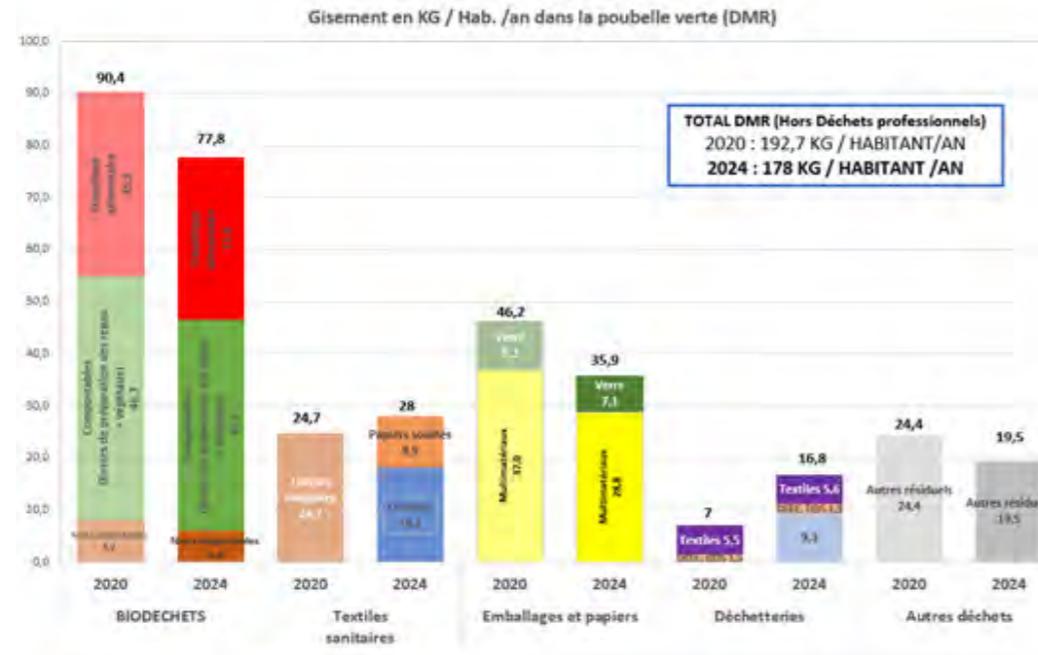


Conformément au contrat de collecte signé en 2023 avec l'entreprise Suez, **14 camions de collecte 100 % électrique ont été déployés pour assurer une collecte des déchets décarbonée** auprès des habitants desservis en prestation.

Ces bennes de collecte nouvelle génération assurent un service sur la métropole sans émission de polluants et de CO<sub>2</sub> et sans aucune nuisance sonore.

### 3.5 CARACTÉRISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Une campagne de caractérisation représentative de la composition des déchets résiduels (poubelle verte) provenant uniquement des ménages a été menée en octobre 2024.



Cette nouvelle campagne réalisée dans les mêmes conditions que celle de 2020 permet la comparaison des résultats.

Toutes les grandes catégories de déchets sont en diminution à l'exception des textiles sanitaires. Les biodéchets sont toujours présents en

quantité significative dans la poubelle verte. Les déchets faisant l'objet de consignes de tri vers le flux Multimateriaux (poubelle jaune), le verre et les déchetteries sont également encore bien visibles.

### 3.6 DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

**Suite à l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets menée en 2022, des expérimentations ont été mises en œuvre durant l'année 2023. Le déploiement des dispositifs de tri des biodéchets s'est poursuivi en 2024.**

#### COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN APPOINT VOLONTAIRE

**Le dispositif de tri des déchets alimentaires en apport volontaire a été déployé sur la zone de l'hypercentre orléanais (intra-mail). En octobre 2024, 33 abribacs supplémentaires ont été installés dans des quartiers de l'hypercentre orléanais.**

Fin 2023, une première phase d'expérimentation avait permis à tous les habitants des quartiers Saint-Aignan, Sainte-Euve de Orléans de disposer d'une solution de tri des déchets alimentaires dans 10 abribacs.

**43 abribacs**  
**7 938 foyers concernés**  
**51,2 tonnes collectées en vélocargo**

**20 % des foyers ont été dotés d'un kit de tri des déchets alimentaires**

L'information aux usagers a été assurée par le boîtier d'un flyer et des kits de tri (bioseau et sacs kraft) ont été distribués lors d'une réunion de quartier, de permanences sur les marchés et en pied d'immeuble.

De nouveaux abribacs seront installés en 2025 pour compléter le maillage de l'hypercentre orléanais.



#### FILIÈRE ULTRALOCALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS AVEC UN COMPOSTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE

La collecte des 8 points d'apport volontaire installés en pied d'immeuble sur la communes de Saint-Jean de Braye a permis de valoriser 7 tonnes de déchets alimentaires en compostage à Saint-Péray-la-Colombe

#### COMPOSTAGE INDIVIDUEL

L'opération de mise à disposition gratuite de composteurs individuels s'est poursuivie en 2024 grâce à la mise en place de nombreux créneaux de distribution sur les végé'tri et les sites de la Direction des Déchets d'Orléans Métropole.

Le déploiement des composteurs partagés de quartier et en pied d'immeubles concourt également à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires



**5 250 foyers d'Orléans Métropole équipés soit 46 % des foyers en habitat individuel**

## 3.7 3<sup>ème</sup> ÉDITION DU DISPOSITIF GÉNÉRATION ZÉRO GASPI



Visite de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères

**L'équipe des conseillers en gestion des déchets a lancé un appel à candidature auprès de 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire pour leur proposer de s'inscrire dans une démarche éco-responsable.**

Les 20 établissements retenus (12 classes de primaire, 4 groupes d'éco-délégués de collèges et 2 groupes d'éco-délégués de lycées) ont bénéficié d'un programme de 4 activités :

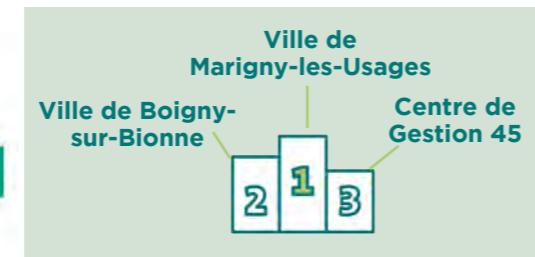
- Une visite de l'UTOM,
- Une visite du Comptoir du Réemploi et du Recyclage,
- Une animation gaspillage alimentaire et compostage,
- Un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte solidaire, exposition, etc.).

## 3.8 LE DÉFI TEXTILE

### Un défi textile a été organisé à destination des administrations.

Le principe du défi consiste pour chaque entité participante à collecter le plus de textiles possibles (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...) au sein de leur établissement.

L'association le Tremplin collecte les textiles, les pèse puis les trie pour le réemploi ou le recyclage. Les 3 administrations qui ont obtenu le meilleur ratio kg/agent ont reçu un chèque solidaire à remettre à une association de leur choix.



## 3.9 COLLECTE DES VOLUMINEUX À LA DEMANDE

**Depuis le mois de février 2024, la collecte de volumineux à la demande et sur rendez-vous est gratuite et permet l'enlèvement une fois par an et par foyer de 3 objets volumineux.**

Un formulaire en ligne permet l'inscription au service. Ce dispositif est disponible pour les habitants résidant en habitat individuel et en habitat collectif.

## 3.10 LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « COMPOSTER, BIEN TRIER, MIEUX CONSOMMER »

**Une campagne de communication d'envergure a été lancée début 2024, associée à la distribution d'un guide pratique à l'ensemble des habitants de la Métropole.**

Cette campagne rappelle que 3/4 des déchets que nous produisons sont aujourd'hui compostables, recyclables ou évitables.

Ainsi, 3 visuels étaient visibles en affichage dans la rue, sur et dans les bus et tramway et dans les cinémas. La campagne a également été relayée sur le site Internet et les réseaux sociaux d'Orléans Métropole ainsi que dans la presse.



## 4. PERSPECTIVES 2025

**Étude de raccordement de l'unité de valorisation énergétique de Saran au futur réseau de chaleur/froid à déployer sur le pôle 45 et ses environs**



**Renouvellement des équipements d'apport volontaire enterrés**

**Développement du compostage partagé en pied d'immeuble et de quartier**

**Poursuite du dispositif Génération Zéro Gaspi**

**Bilan du passage de la collecte des déchets ménagers toutes les 2 semaines**

## 2. PRÉVENTION ET PRÉServation DES RESSOURCES



# 1. LES ACTIONS 2024

## 1.1 SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**Le PLPDMA adopté en 2022 fixe un objectif ambitieux : - 20% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2027, soit moins 100 kg/hab/an par rapport à l'année de référence 2020 (506 kg/pers/an).**

**13 grandes actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif.**

La commission d'élaboration et de suivi (CCES) s'est réunie à 2 reprises en mars et en septembre. Les élus, les acteurs locaux institutionnels et associatifs contribuent ainsi à l'animation du projet territorial.

Cette année, la principale nouveauté a été la sélection des lauréats de l'appel à projets « acteurs d'une Métropole zéro-gaspi » lancé fin 2023.



## 1.2 ACTEUR D'UNE MÉTROPOLE ZÉRO-GASPI

**Orléans Métropole a lancé fin 2023 un appel à projets pour soutenir des initiatives favorables à la lutte contre les gaspillages et au développement d'une économie plus circulaire.**

Ce dispositif d'aide financière (investissement et fonctionnement) s'adresse aux associations et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire. En mars 2024, les élus de la Métropole ont sélectionné 10 projets qui bénéficieront du soutien de la collectivité de 1 à 3 années selon l'ambition des projets.

**Projets soutenus sur 1 an :**

- L'ECOlivetaine** : achat d'un broyeur de branches pour mise à disposition aux adhérents de l'association ;
- Rempil'it (Neoscem, MbPack)** : mise en place de solutions de réemploi des emballages alimentaires sur les évènements ;
- Marion Nature** : animation d'ateliers de cuisine zéro-gaspillage.

**Projets soutenus sur 3 ans :**

- Consigne & moi** : Développement des points de collecte de réemploi des emballages en verre ;
- Les Cyclopoteurs** : réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire pour les cantines scolaires.

La collectivité a réservé une enveloppe totale de 183 000 euros pour soutenir ces 10 projets.

Le dispositif a été relancé fin 2024 pour sélectionner de nouveaux projets sur 2025.

**Projets soutenus sur 2 ans :**

- Lieu Multiple/Ressource AAA/Atelier TAC** : Recherche & Développement coopératif autour du procédé « Precious Plastic » ;

## 1.3 DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

**2 guides-composteurs ont été recrutés pour appuyer les 2 maîtres-composteurs en activité. Le renforcement du pôle et la mobilisation des services de la Direction des déchets ont permis le développement d'actions structurantes pour la gestion de proximité :**

- Dispositif « J'adopte un composteur » :** 5 200 nouvelles familles équipées et formées en 2024 grâce à des canaux de distributions diversifiés (rue Hatton, base nord, Végé'tri) portant à 29 000 les familles accompagnées depuis le lancement de l'opération.
- Développement du compostage partagé :** 28 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 9 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installés et accompagnés. Ces sites sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés par les maîtres-composteurs d'Orléans Métropole.
- 118 visites de suivi** réalisées par l'association Les Cyclopoteurs, dans le cadre d'un marché « d'accompagnement au compostage partagé », pour soutenir le dispositif des 78 sites installés en pied d'immeuble par la Métropole.
- 2 sessions de formation « référents de site de compostage partagé »** ont été délivrées en mars et en juin pour 24 personnes. Le réseau des référents de site animé par les maîtres composteurs de la Métropole s'est réuni à 2 reprises en février et en septembre 2024. Une visite de l'UTOM a été proposée en novembre pour les membres du réseau.
- Poursuite des expérimentations lancées en**

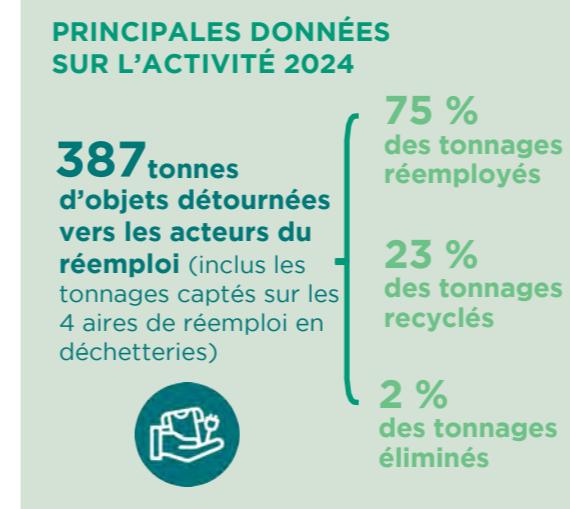
**2023 sur la gestion de proximité à Olivet (quartier 100 % compost) et sur Saran (régie de compostage) pour conforter les hypothèses de travail issues de la récente étude biodéchets. Dans ce cadre, une zone de démonstration des pratiques de jardinage zéro-déchet a été créée sur la Végé'tri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.**

**Une enquête sur le tri des biodéchets et le compostage** a été lancée en 2 vagues. La 1<sup>re</sup> en juillet pour s'intéresser à la pratique des agents de la fonction publique territoriale, la 2<sup>de</sup> en fin d'année pour interroger le grand public sur les freins et les motivations autour du tri des biodéchets. Les résultats seront exploités pour faire évoluer le plan d'actions 2025.



## 1.4 EXPLOITATION DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI À SAINT-PRYVÉ SAINT-MESMIN

**Le Comptoir du réemploi et du recyclage, ouvert en 2023, a conforté en 2024 ses activités en faveur du réemploi, de la réparation et de l'éco-consommation.**



**Une convention de partenariat** fixe les rôles de chacun. Orléans Métropole assure un suivi mensuel de ce contrat.

L'exploitation de la partie « Comptoir du réemploi » est assurée par un groupement de 9 structures locales du réemploi : la Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1 Terre Actions, régies de quartier Aabrysie Développement et Respire, Lieu Multiple, Consigne et Moi, Local et Bocal.

### ATELIERS DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI

**2 animations** par semaine  
**128 activités**

Réparation, upcycling,  
sensibilisation...

**1 200 participants**



### BOUTIQUE DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI

**19 330 acheteurs**  
comptabilisés en boutique

**68 311 objets vendus**

**11 € panier moyen**

### 1.5 L'ÉVÈNEMENTIEL

**2 grands rendez-vous grand-public ont permis d'apporter de la visibilité au projet territorial de réduction des déchets et aux gestes concrets de réduction**

Les journées de l'environnement en juin et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) en novembre. Ces rendez-vous ont été complétés tout au long de l'année par des animations plus ciblées (cf partie sensibilisation).

### 1.6 STOP-PUB

Les autocollants diffusés via les communes de la Métropole et les relais locaux (agences immobilières, bailleurs, entreprises).

**3 624**  
autocollants  
distribués  
en 2024

**33 %** des boîtes  
à lettres du territoire  
équipées de Stop-pub  
(donnée Médiapost  
février 2025)

### 1.7 LES ÉCO-DÉFIS 2024

Lancée en février en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat Centre-Val de Loire, la 3<sup>ème</sup> édition de l'opération «Eco-défis» a mobilisé des professionnels des métiers de bouche, des fleuristes et des coiffeurs sur les enjeux de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

L'opération s'est clôturée en octobre par une cérémonie de remise des labels à 26 entreprises ayant mis en place des actions en faveur de la réduction des déchets.

La convention de partenariat avec la Chambre des métiers touchant à sa fin, l'opération ne sera pas relancée en 2025.



### 1.8 LA NEWSLETTER

**11 numéros produits et envoyés plus de 3 300 destinataires.**

Principaux thèmes traités dans les dossiers :

- La généralisation du tri des biodéchets ;
  - L'upcycling, création récup ;
  - Nouvelle communication institutionnelle métropolitaine sur les déchets ;
  - Jardin zéro déchet ;
  - Le vélo, un objet pas comme les autres. Comment le faire durer longtemps ?
- Textile (enjeux, conseils) ;
  - Maison et déco, le choix du réemploi (étude Zéro Waste) ;
  - Rentrée zéro-gaspi ;
  - Cuisine zéro-gaspi ;
  - Programme complet de la SERD, focus sur thème national et partenaires ;
  - La sensibilisation au tri grâce aux vidéos « Koi kon tri ».

## 3. PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS





# 1. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte :

- La collecte en porte-à-porte : la majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- La collecte en apport volontaire des points (enterrés ou aériens) de proximité.

## 1.1 LES CONTENANTS DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

**Les usagers des communes de la Métropole sont dotés de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.**

En 2024 :

- **100 178 bacs** (+ 1.4 %) Déchets ménagers résiduels (de 120 à 770 litres) sont en place pour un volume total de 24 629 m<sup>3</sup> (+ 1.9 %)
  - **78 361 bacs** (+ 3.5 %) multimatériaux (de 120 à 770 litres) sont en place pour un total de 18 917 m<sup>3</sup> (+ 3.5 %)
- Soit **178 539 bacs**
- **14 474 mouvements de bacs ont été réalisés en 2024** contre 17 407 mouvements en 2023

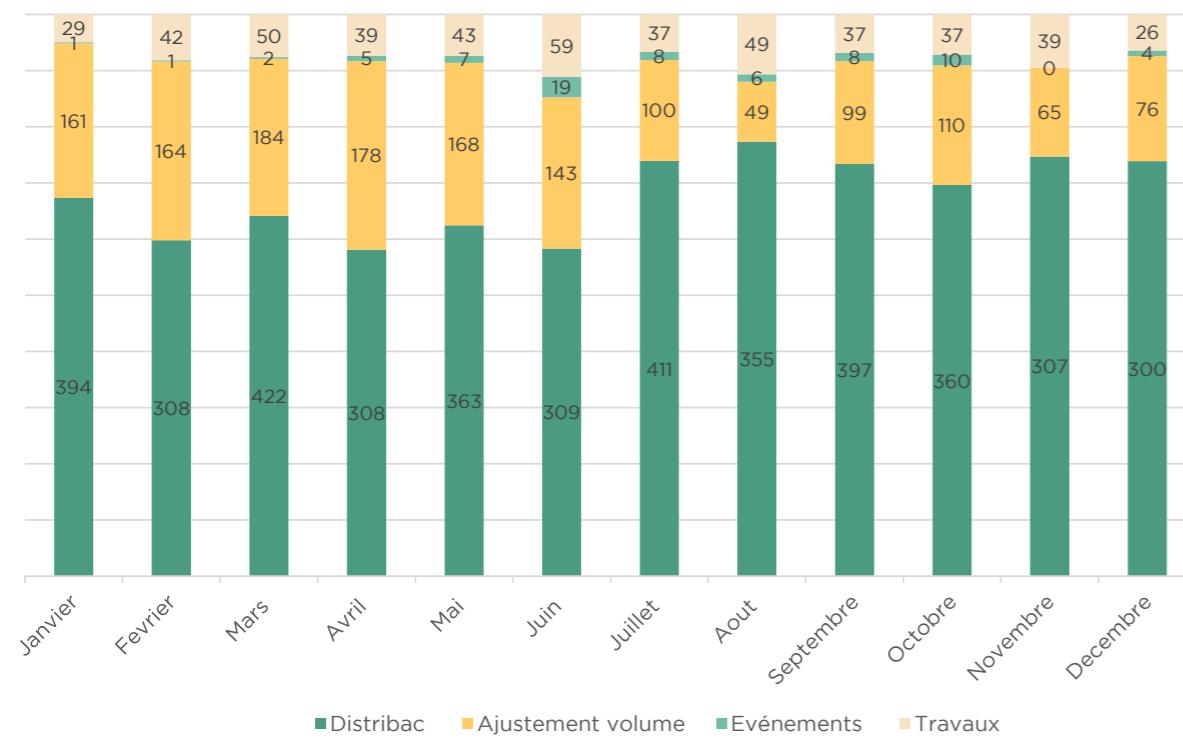
(mises en place, retraits, remplacements ou échanges) par 5 agents et 1 encadrant de la régie d'Orléans Métropole.

- **165 bacs ont été réparés** en 2024.
- **6 405 interventions ont été réalisées** sur l'année.

A ces interventions s'ajoutent la **distribution de 4 708 composteurs individuels** remis sur 78 créneaux proposés aux habitants lors de réunions dans les communes, de permanences sur les sites de la direction ou sur les Végé'tri.

567 composteurs ont également été livrés à domicile en complément de réparations ou d'échanges de bacs.

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR MOIS EN 2024



L'activité régulière de **dotation et de maintenance du parc de bacs DMR et multimatériaux a représenté 67 % des interventions** (DISTRIBAC).

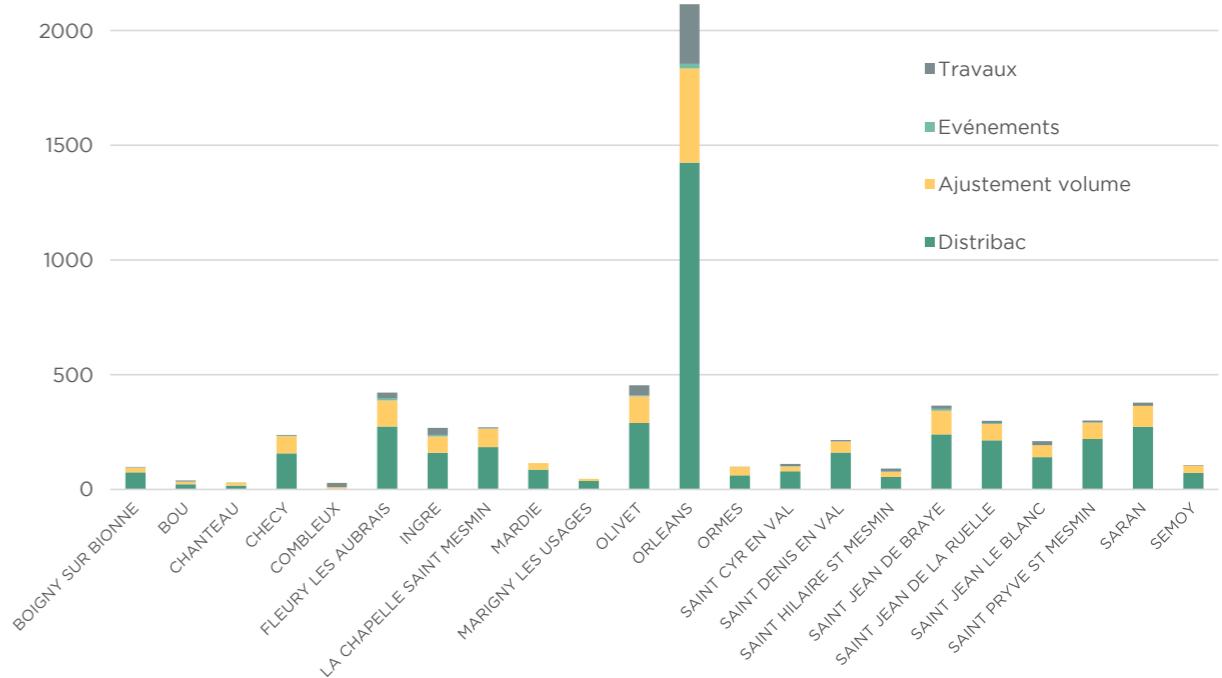
La gestion des bacs déployés sur les zones en travaux et pour les évènements a représenté 9 % de l'activité (7 % en 2023).

Dans la continuité de l'extension des consignes de tri, **les ajustements de bacs (1 518 interventions)**

ont représenté 24 % des opérations.

Dans le cadre de la modification de fréquence des collectes de déchets ménagers résiduels sur Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du quartier Saint-Marceau d'Orléans, **80 interventions ont été réalisées pour ajuster les volumes des contenants.**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2024



**3 615 bacs en fin de vie ont été recyclés** pour une recette matière de 17 184 euros.

En dérogation au principe de mécanisation des collectes en porte-à-porte, une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

L'équipe des conseillers déchets spécialisée sur le centre-ville d'Orléans a traité la distribution de sacs logotés blancs et/ou jaunes pour doter

647 foyers (684 en 2023) et 249 professionnels (247 en 2023) ne pouvant stocker de bacs soit 7 554 rouleaux de 25 sacs (7 399 en 2023) dont 5 451 rouleaux de sacs blancs et 2 102 rouleaux de sacs jaunes.

**103 125 sacs biodégradables destinés aux déchets végétaux ont également été distribués** par le prestataire en charge de cette collecte.

## 1.2 LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

**La collectivité assure en régie les activités suivantes :**

- Collecte des points d'apport volontaire (PAV) ;
- Maintenance ;
- Lavage intérieur et extérieur ;
- Nettoyage des abords des sites pour les colonnes verre.



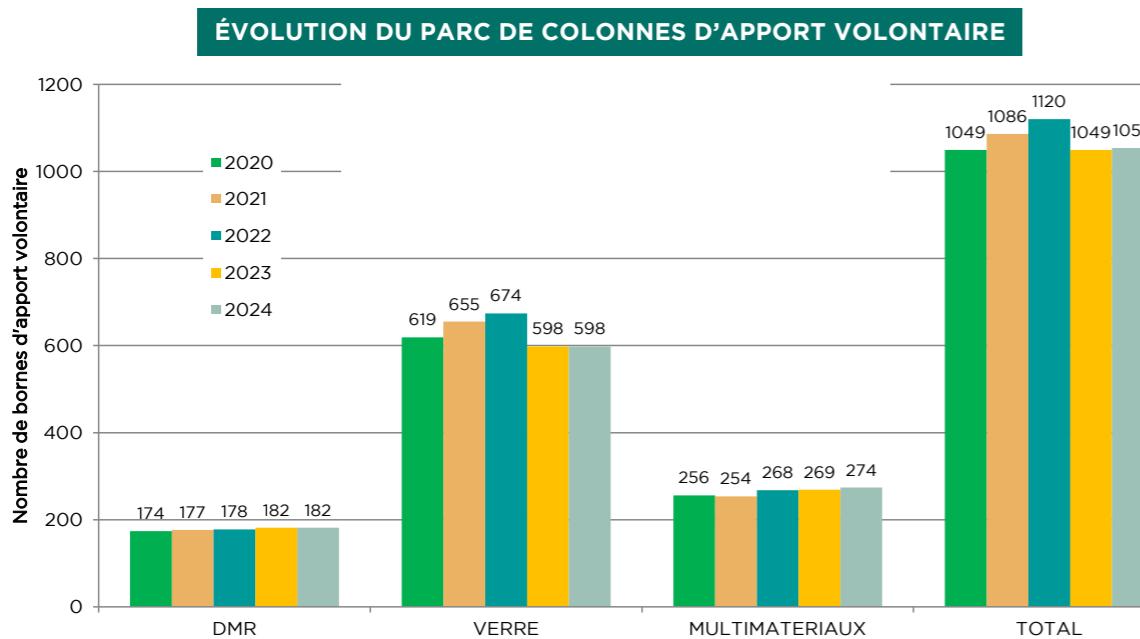
**En 2024** **1 054 colonnes sur le territoire métropolitain réparties sur 674 points d'apport volontaire**

### 1.2.1 LE PARC DE COLONNES

**Les colonnes sont aériennes ou enterrées.**

Les implantations pour le flux déchets ménagers résiduels se font dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes sont systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux.

Des colonnes multimatériaux sont présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour bénéficier de bacs roulants en quantité suffisante.



### 1.2.2. L'ENTRETIEN DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

13 agents d'Orléans Métropole œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes en régie.

Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de deux laveuses pour le lavage extérieur et de 6 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.

L'entretien courant consiste à enlever les dépôts sauvages autour des bornes verre, changer les corbeilles de rue, balayer les sols aux abords des points, changer les sacs, enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

Il est assuré lors de 12 tournées de ramassage par jour permettant un passage sur chaque site 1 à 3 fois par semaine selon les secteurs répartis sur les 22 communes.

146 interventions (206 heures) ont également été assurées par des prestataires de service en 2024.

Le lavage consiste à nettoyer :

- au quotidien l'extérieur des bornes aériennes et le lavage des tambours des bornes enterrées,
- l'intérieur des colonnes enterrées à l'aide d'une laveuse, lors d'opérations planifiées une ou deux fois par an.

La maintenance consiste à effectuer un entretien préventif et curatif des bornes en place.

En 2024

800 dépôts sauvages collectés dont  
61 supérieurs à 1 m<sup>3</sup>

21 150 sacs de corbeilles remplacés

### 1.3 LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Dans le cadre du tri à la source des déchets alimentaires, 43 bornes d'apport volontaire ont été déployées en 2023 et 2024 sur l'hypercentre orléanais.

L'entretien courant des abris bacs (lavage intérieur et extérieur, maintenance) est assuré par les équipes de la direction de la Réduction, de la Collecte et de la Valorisation des déchets.

## 2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

### 2.1 L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS RÉSIDUELS ET DÉCHETS RECYCLABLES

#### 2.1.1. LES MODES ET FRÉQUENCES DE COLLECTE

Le schéma de collecte principal sur la métropole est le suivant :

- Collecte des Déchets Ménagers résiduels (DMr) et multimatériaux (Emballages et papiers) en porte-à-porte.** La fréquence de collecte dépend de la typologie d'habitat et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants.
- Une expérimentation de collecte des DMr à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines** a été mise en place sur la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du quartier de Saint-Marceau à Orléans et est en cours depuis le mois d'octobre 2024.
- Collecte du verre en apport volontaire.**

Des points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans,
- les voies et impasses inaccessibles aux véhicules de collecte,
- certains immeubles pour pallier le problème de remisage des bacs.

En dérogation au schéma de collecte cité ci-dessus, la collectivité met à disposition de certains usagers des points d'apport volontaires (PAV) pour les flux DMr et multimatériaux.

La cartographie des bornes d'apport volontaire est disponible sur le site internet : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

#### MODALITÉS DE COLLECTE

Type d'habitat	Mode de collecte	Fréquence de collecte	% de la population globale
DMR			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	0,6%
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	52%
Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	32%
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	8,40%
Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2%
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	5%
MULTIMATERIAUX			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	57%
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	37%
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	5%
VERRE			
Tous types d'habitat	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100%

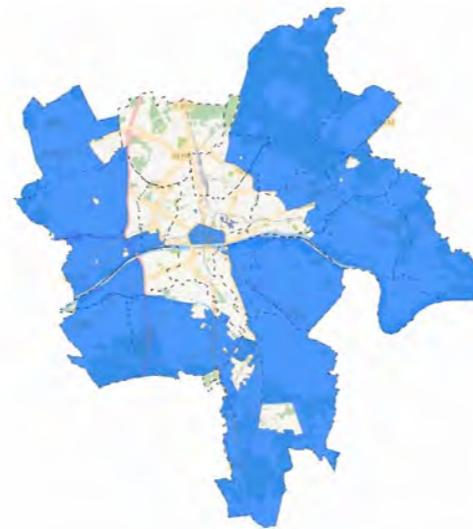
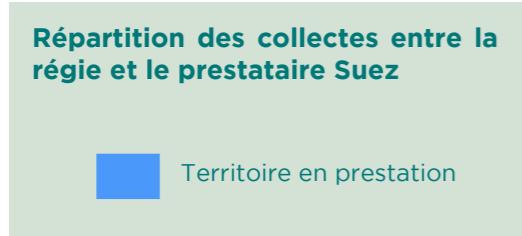
#### 2.1.2. LA RÉPARTITION RÉGIE/PRESTATAIRE

La régie assure 54 % des sorties de collecte réalisées en porte-à-porte. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation et sur les habitats collectifs.

Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques, ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche)

La régie effectue la totalité de la collecte des points d'apport volontaire.





### 2.1.3. SYNTHÈSE DES TOURNÉES

Prestataire	Régie PàP	Régie AV	TOTAL
DMR	67 tournées hebdo (C1 à C5)	72 tournées hebdo (C1 à C3)	10 tournées hebdo <b>149</b>
Multimatériaux	27 tournées hebdo (C0,5 à C1)	30 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo <b>62</b>
Cartons des professionnels (centre-ville)	4 tournées hebdo (C3) 822 inscrits		<b>4</b>
Verre		12 tournées hebdo	<b>12</b>
<b>Total Nb de tournées</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>227</b>
Equipages	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur
Nb chauffeurs / ripeurs	29 permanents et 12,9 ETP en intérim)	80 agents permanents	<b>8 agents permanents</b>
Intérim : Nb d'heures	23 444 h dont 4 048 h en insertion	7 288 h (- 35 %/ 2023)	0 <b>30 732</b>
Accidents du travail	3 accidents avec arrêts 2 accidents sans arrêt 4 accidents bénins	3 accidents avec arrêts	1 accident avec arrêt
Km parcourus	238 483 km dont 45 530 km en poids lourds électriques depuis septembre 2024	253 898	<b>100 857</b> <b>593 328</b>
Consommation de gasoil (L)		205 879	55 189
Nb de véhicules de collecte	21 (hors vélo) dont : 14 x 20 m <sup>3</sup> électriques 2 x 14 m <sup>3</sup> biocarburant 3 x 7 m <sup>3</sup> biocarburant 2 mini-bennes électriques 1 vélo cargo avec remorque	19 (26 tonnes)	8 <b>44</b>

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, **le prestataire met en service 2 micro-bennes pour la collecte des ruelles** afin de supprimer les tirés-mains dans le centre-ville d'Orléans.

**Une collecte hippomobile a été assurée en décembre 2024 dans le cadre du marché de Noël d'Orléans.** Une calèche électrique tirée par un cheval assure la collecte de quelques rues et permet de communiquer avec les habitants sur le geste de tri.



### 2.1.4. FOCUS SUR LA SÉCURITÉ



La prévention des risques est un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets.

**Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires** en s'appuyant

sur la recommandation R 437 de la CARSAT qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (en dehors des marches arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

- Pour les marches arrière dues à une

configuration inadaptée de l'espace public, des placettes de retournement ou des points de présentations sont créés. A défaut des points de regroupement sont mis en place.

- Pour les marche-arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police permet d'en limiter la récurrence.

Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, la Direction Réduction, Collecte et Valorisation des Déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

### 2.1.5. FOCUS SUR LA RÉGIE

#### Les sites et le matériel

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur deux sites d'exploitation : au nord sur la commune de Saran et au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des deux sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.

En complément des 27 poids lourds dédiés à la collecte, la régie dispose de 14 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (Distribution, maintenance et nettoyage) ainsi que de 2 laveuses dont une laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

#### Les équipes

**L'exploitation en régie se compose de 3 pôles :**

- Le pôle exploitation Porte-à-Porte (PAP) ;
- Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Le pôle garage mécanique.

#### Le pôle exploitation Porte-à-Porte

Ce pôle réunit deux activités :

- La gestion des contenants de pré-collecte en porte-à-porte assurée (hors renforts) par 4 équipiers en double poste et un encadrant.
- La collecte en porte-à-porte

Les collectes en porte-à-porte s'effectuent en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale).

**80 agents inscrits au tableau des effectifs sont dédiés à la collecte des 20 ou 21 tournées en porte-à-porte quotidiennes, soit 102 tournées par semaine : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.**

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La DiReCVaD est amenée à recourir à la

mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion en cas de surcroît d'activité (attrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Le recrutement d'agents saisonniers (étudiants) vient également appuyer la Direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires.

41 saisonniers sont intervenus en 2024 sur des missions de ripeurs.

Le recours à l'intérim en 2024 :

- 31 salariés pour au moins un jour
- 7 288 heures de travail en 2024 (11 570 heures de travail en 2023)
- Un coût de 163 350 euros (- 32 % / 2023).

#### Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire

Le pôle regroupe les activités suivantes :

- Nettoyage des dépôts sauvages
  - Lavage des contenants d'apport volontaire
  - Maintenance
  - Collecte

#### Le pôle Garage mécanique

Ce pôle a en charge l'entretien, préventif et curatif, de toute la flotte poids lourd de la ville et la métropole d'Orléans.

Il assure également l'entretien de la flotte de véhicules légers de la Direction Réduction, Collecte et Valorisation des Déchets.

Pour assurer cette activité, 8 agents sont affectés dont 5 mécaniciens.

En 2024, 11 accidents de travail avec arrêt sont à déplorer au sein des activités de la régie : 3 sur l'activité de collecte en porte-à-porte, 1 pour la collecte en apport volontaire, 1 sur l'activité de gestion des bacs, 5 pour le nettoyage des points d'apport volontaire ainsi qu'1 pour le garage.

## 2.2 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

### 2.2.1. LA COLLECTE DES VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS

La collecte en porte-à-porte des « objets volumineux » sur rendez-vous a été mise en place en décembre 2022.

Destiné aux particuliers, ce service payant (20 euros) jusqu'en février 2024, et gratuit depuis, est utilisable une fois par an par adresse et limité à 3 objets volumineux maximum.



#### CHIFFRES CLEFS 2024

**314** collectes

**1 096** adresses collectées (594 appartements et 501 pavillons)

**2 227** objets volumineux pris en charge et déposés en déchetteries par l'association le Tremplin

**8 078** km parcourus

**2 276 m<sup>3</sup>** collectés

Ne sont collectés que les objets qui ne peuvent être emmenés par l'usager en déchetterie du fait de leur grande taille.

### 2.2.2. LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

Dans le cadre du marché de prestation relatif à la collecte des végétaux en porte-à-porte, la collecte s'est effectuée de début juin à fin novembre 2024 à raison d'un passage par mois soit 6 collectes par adresse. Les usagers peuvent sortir 6 sacs et 4 fagots par collecte (en plus de la collecte, le prestataire avait en charge la distribution et le réassort des sacs).

Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite. **4 122 foyers ont été desservis en 2024.**

#### CHIFFRES CLEFS 2024

**4 122** inscrits

**58 696** sacs et **4 823** fagots collectés

**859 h** de service  
Aucun accident de travail

**360** tonnes collectées et valorisées par compostage sur la plateforme de Chevilly

### 2.2.3. LA COLLECTE DES TEXTILES

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.

A fin 2024, 139 bornes reparties sur 122 points sont collectées par le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries.

Orléans Métropole a formalisé son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire métropolitain.



### FOCUS VALORISATION DES TEXTILES



En 2024, 915 tonnes de textiles ont été collectées (927 tonnes en 2023).

Au total, 355 tonnes ont été incinérées à l'unité de valorisation (UTOM) de Saran. Cette part importante de valorisation énergétique fait suite aux difficultés de la filière textile avec la forte diminution des ventes à l'export et l'incapacité de stockage de volumes importants.



### 2.2.3. LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Dans l'intra-mails d'Orléans, les bornes d'apport volontaire destinées aux déchets alimentaires sont collectées en vélo-cargo. Les bacs collectés sont replacés par des bacs propres. Les biodéchets collectés sont ensuite vidés dans une benne pour transfert et valorisation par compostage sur la plateforme de Saint-Péray-la-Colombe.

A Saint-Jean-de-Braye, dans le cadre de

#### Tonnages collectées 2024 (cumul par mois)

Mois	Nombre de bornes	Quantités collectées (Kg)
JANVIER	10	2 815
FEVRIER	12	2 938
MARS	12	3 296
AVRIL	12	3 414
MAI	12	2 822
JUIN	12	2 800
JUILLET	12	3 085
AOÛT	12	2 513
SEPTEMBRE	12	2 806
OCTOBRE	45	7 389
NOVEMBRE	45	8 316
DÉCEMBRE	45	9 562

l'expérimentation de création d'une filière locale de valorisation des biodéchets, la collecte des abribacs assurée par Abraysie Développement a permis de collecter 7,11 tonnes de déchets alimentaires déposées par les habitants des quartiers Bougainvilliers, Clos de l'Arche ainsi que l'écoquartier (Secteurs Grazons, Arnaud De Saxe et Bernard Cognet).



# 4. VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



## 1. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :



### LOCALISATION DES EXUTOIRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU TERRITOIRE



## 2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

### 2.1 PRÉSENTATION ET CONTEXTE

**Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.**

Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes constitué d'Orléans Métropole, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

**Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :**

#### L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- Mise en service en 1995
- Capacité réglementaire de traitement : 115 000 t/an d'ordures ménagères 4 000 t/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).**
- Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération** : 7 t/heure à Pouvoir Calorifique Inférieur 2 000 Kcal/kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- Un groupe turbo-alternateur (GTA)** à condensation d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an. L'électricité est en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.



#### LE CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CTCS)

- Mise en service en 1995
- Capacité réglementaire du centre de tri : 45 000 t/an**

#### L'INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- Mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM
- Capacité de 25 000 t/an de mâchefers bruts**
- Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers confiées au concessionnaire.

### 2.2 LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 ET LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

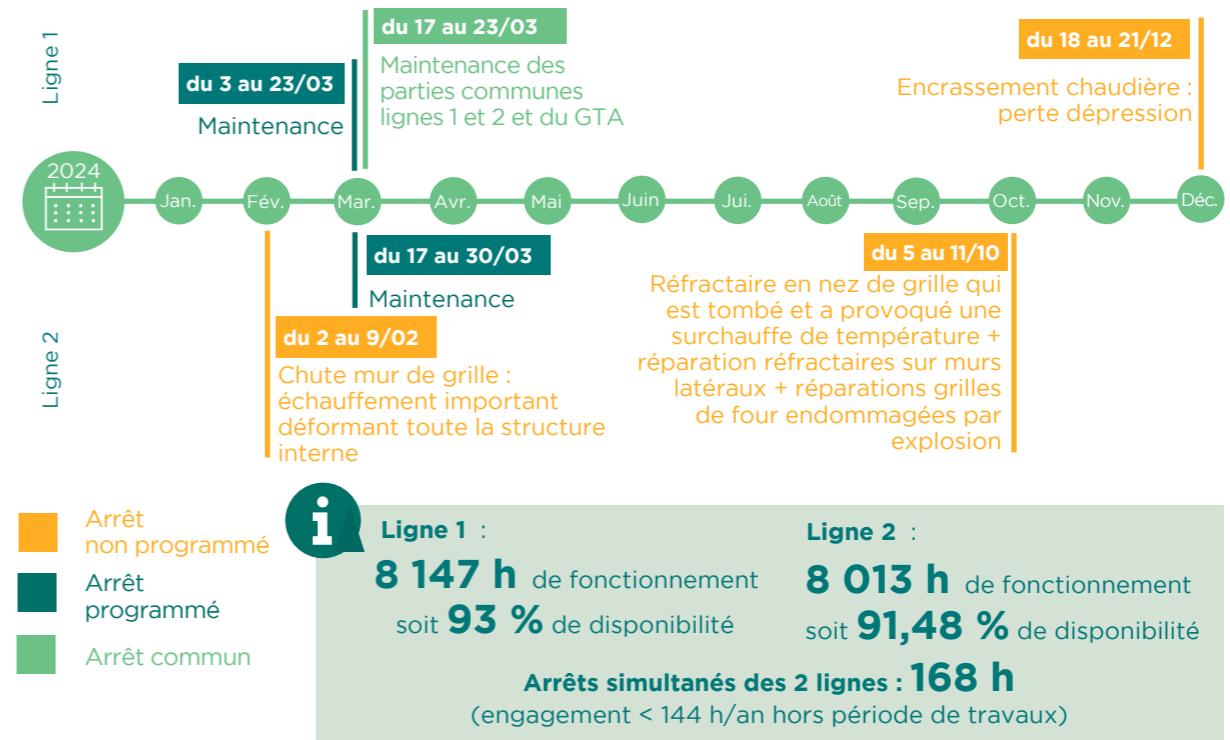
**UVE :** Ajout d'une cuve incendie supplémentaire de 300 m<sup>3</sup>

Début des études relatives à la fourniture par l'UVE de chaleur et de froid au futur réseau industriel à déployer sur le Pôle 45 et ses alentours.

**IME :** Travaux d'amélioration pour la captation des ferreux et non ferreux notamment sur les éléments les plus fins.

**CTCS :** Dépôt d'un dossier d'appel à projets auprès de CITEO afin d'obtenir des subventions pour effectuer les travaux liés à la captation des films PP et à l'amélioration de la qualité du tri. Le dossier a été accepté en décembre pour des travaux envisagés sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.

### 2.3 LES ARRÊTS TECHNIQUES



#### Les arrêts techniques programmés

D'importants travaux ont été effectués dans le four de la ligne 1 afin de trouver des solutions techniques aux problèmes d'attaque thermique et chimique sur les murs latéraux au niveau de la grille 2. Tout le design et la mise en œuvre des murs ont été revus et posés lors de cet arrêt technique.

Dans le four de la ligne 2, de nombreuses plaques à trous ont été remplacées et les murs latéraux au niveau de la grille 3 également.

Des remplacements de tubes ont été effectués dans les 2 chaudières ainsi que l'entretien des équipements de traitement des fumées.

#### Les arrêts techniques non programmés

**3 arrêts non programmés sont intervenus sur l'unité (4 arrêts en 2023) :**

Ligne 1 : arrêt lié à l'encrassement de la chaudière qui a provoqué une perte dépression.

Ligne 2 : 1<sup>er</sup> arrêt est lié à la chute du mur du nez de grille provoquant un échauffement important et déformant toute la structure interne.

Le 2<sup>ème</sup> arrêt, lié à une forte explosion probablement causée par une bouteille de gaz, a engendré une forte augmentation de la température nécessitant l'arrêt de la ligne. Un trou dans le béton du mur de chute de la grille 1 et plusieurs barreaux de grilles manquants ont été constatés. L'exploitant a procédé aux réparations et a effectué des réparations de réfractaires sur les murs latéraux et sur les grilles endommagées par les explosions.

Les nombreuses bouteilles de protoxyde d'azote présentes dans les déchets à incinérer génèrent d'importantes dégradations des installations lorsqu'elles explosent dans les fours. **131 explosions ont été comptabilisées en 2024.**

## 2.4 LES DÉCHETS TRAITÉS SUR L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2024

### 2.4.1. ÉVOLUTION DES QUANTITÉS

Quantités entrantes en tonnes	2022	2023	2024	évolution 2023/2022 en %
DMr (toutes collectivités confondues)	73 747	75 371	76 260	1,18 %
Déchets incinérables : en provenance des déchetteries ou communes	11 965	12 645	12 936	2,30 %
Refus de tri + Déclassement Collecte sélective	7 296	8 897	10 148	14,05 %
Autres (DAE + DASRI + Déchets confidentiels)	4 481 t	5 035	6 465	28,39 %
<b>TOTAL ENTRANTS</b>	<b>97 489</b>	<b>101 949</b>	<b>105 809</b>	<b>3,79 %</b>
stock fosse fin d'année	1 400	1 200	1 731	
Quantités incinérées (tonnage grappin y compris DASRI)	98 351	101 254	101 635	0,38 %

\*DAE : Déchets d'Activités économiques

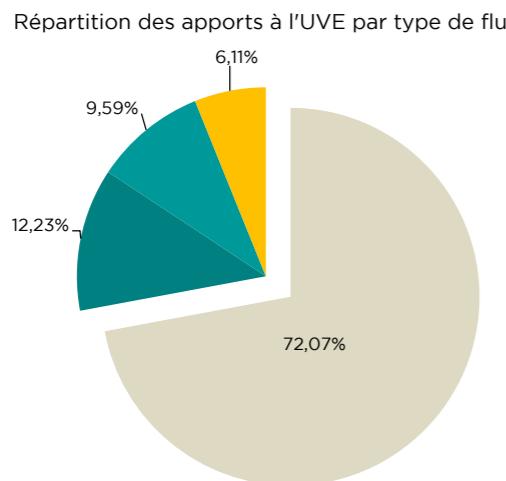
\*\*DASRI : Déchets d'activités de soins

Les tonnes traitées ont augmenté de 0,38 % par rapport à 2023, avec un temps de fonctionnement légèrement supérieur de 0,9 %.

Cependant, le rendement est plus faible qu'en 2023 (6,32 t/h au global en 2023 contre 6,29 en 2024). En cause, un PCI (pouvoir calorifique généré par les déchets lors de leur incinération) qui augmente, contraignant ainsi l'exploitant à limiter la quantité incinérée.



### 2.4.2. RÉPARTITION DES ENTRANTS PAR TYPE DE FLUX



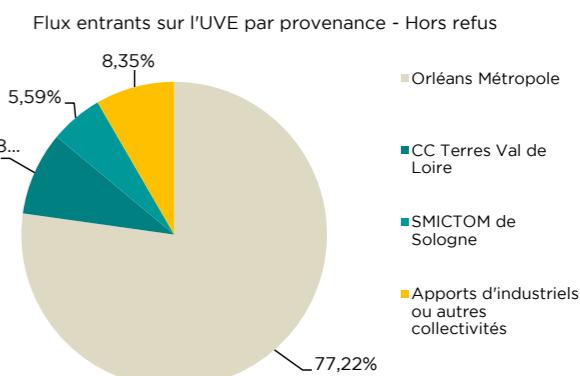
En 2024, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels atteint près de 72 % des entrants, en légère baisse par rapport à 2023 (74 %).

La part des déchets d'activités économiques (DAE) a augmenté, passant de 4,94 % en 2023 à 6,11 % en 2024 alors que les déchets en provenance des déchetteries et des services municipaux restent stables. Les refus de tri continuent d'augmenter en lien avec la hausse des tonnages des recyclables tiers entrant en centre de tri.

### 2.4.3. RÉPARTITION DES ENTRANTS PAR TYPE DE FLUX

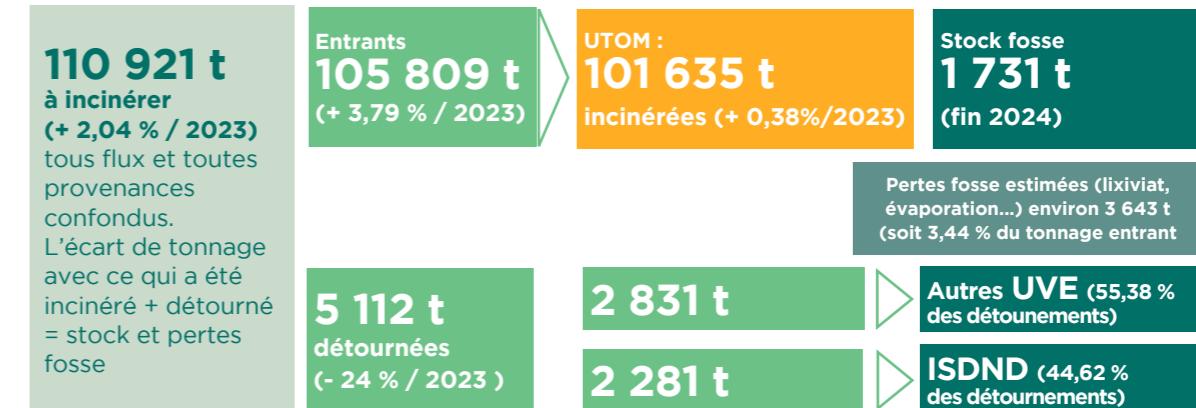
La provenance majoritaire reste Orléans Métropole avec près de 77% (en diminution par rapport à 2022 et 2023 aux environs de 80%).

La part de la Communauté de Communes Terres Val de Loire diminue, passant de 9,67% en 2023 à 8,84% en 2024 tout comme le Smictom de Sologne qui passe de 6,24% à 5,59%. Par contre, les DAE et autres déchets tiers ont fortement augmenté passant de 5,41% en 2023 à 8,35% en 2024.

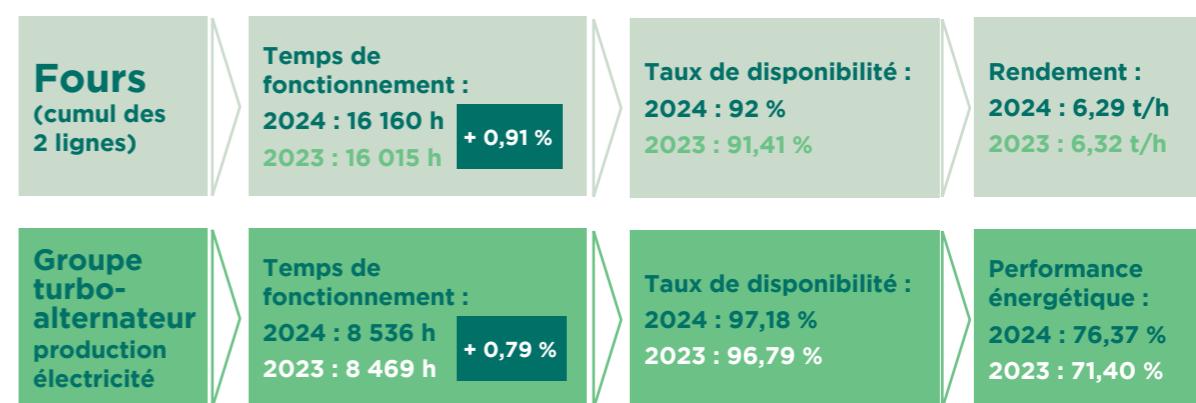


### 2.4.4. LES DÉTOURNEMENTS VERS D'AUTRES INSTALLATIONS

Les détournements ont de nouveau diminué en 2024 par rapport à 2023 (- 24,29%).



### 2.4.5. BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'UVE



Le temps de fonctionnement au global des deux fours est légèrement supérieur à 2023 (+0,91%). Le taux de disponibilité est similaire, mais a tendance à s'améliorer d'année en année depuis le démarrage du contrat. Néanmoins, le

rendement est au global un peu moins élevé. Pour autant, comme vu précédemment, le tonnage global incinéré des 2 lignes est plus important en 2024 de +0,38 %.

#### 2.4.6. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION

##### TRAITEMENT ET VALORISATION PAR L'UVE

###### Apports d'Orléans Métropole 77 321 t

- DMr : 60 931 t
- Refus tri /déclassement : 3 454 t
- Déchets des déchetteries et services municipaux : 12 936 t

\*GAC : Groupement d'Autorités Concédantes

\*\*CCTVL : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

\*\*\* SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay

\*\*\*\* SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

###### Apports collectivités du GAC 17 803 t

- DMr : 13 803 t
  - CCTVL \*\*: 8 456 t
  - SMICTOM de Sologne : 5 347 t
- Refus tri/Déclassement : 4 000 t
  - CCTVL : 389 t
  - SICTOM de Chateauneuf : 1 185 t
  - CC du Romorantinais et du Monestois : 490 t
  - SMIEEM Val de Cher : 245 t
  - SMICTOM de Sologne : 409 t
  - SIRTOMRA \*\*\*: 373 t
  - SITOMAP \*\*\*\*: 909 t

###### Apports complémentaires (via exploitant) 10 684 tonnes

- DMr : 1 525 t
- DAE : 4 342 t
- DASRI + Déchets confidentiels : 2 123 t
- Refus de tri/ Déclassement : 2 694 t

##### UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Tonnage total traité  
**101 635 t**  
pour

###### 1. Valorisation énergétique

###### Production d'électricité : **53 592 MWh**

- Vente sur marché libre : 42 013 MWh
- Autoconsommation : 12 115 MWh

###### 2. Valorisation matières

###### Production de machefer bruts : **21 350 t**

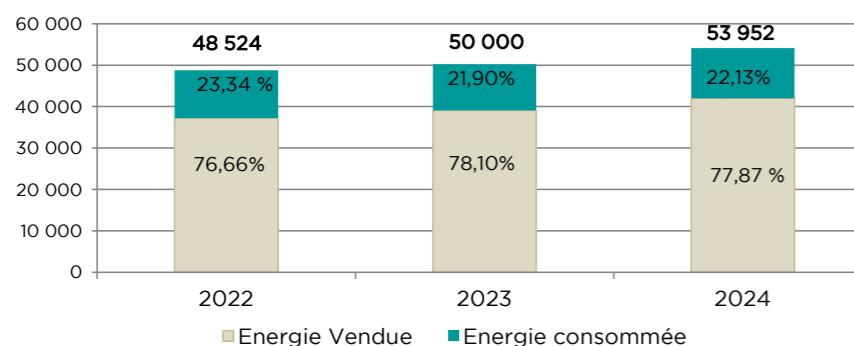
- Vente mâchefer 0-40 mm : 16 000 t pour sous-couches routières
- Vente acier : 980 t et vente aluminium : 359 t pour recyclage

###### 3. REFIOM (Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)

###### + cendres : **2 635 t**

- Centres de traitement spécialisés

##### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (EN MWh)



La production d'électricité a augmenté de 7,91 % entre 2024 et 2023. Elle dépasse 2019, année d'exploitation de référence de 4,22 %.

#### 2.5 LES DÉCHETS TRAITÉS DANS LE CENTRE DE TRI EN 2024

##### 2.5.1. QUANTITÉS ENTRANTES SUR LE CENTRE DE TRI TRISALID

	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Multimatériaux	Orléans Métropole	13 010 t	12 913 t	13 260 t 2,68 %
	CCRM	1 678 t	1 645 t	1 674 t 1,73 %
	SIRTOMRA	1 312 t	1 356 t	1 374 t 1,35 %
	SITOMAP	3 844 t	3 760 t	3 720 t - 1,04 %
	Groupement du 28	9 536 t	9 856 t	11 170 t 13,34 %
	Industriels	1 t	0 t	0 t -
Emballages	CCTVL	1 847 t	1 875 t	1 872 t - 0,16 %
	SICTOM Chateauneuf	2 952 t	3 142 t	3 403 t 8,33 %
	SMIEEM Val de Cher	1 098 t	1 178 t	1 334 t 13,19 %
	SMICTOM de Sologne	1 239 t	1 372 t	1 764 t 28,57 %
	SIEOM de Mer	642 t	843 t	- -
	Industriels			3 t -
<b>TOTAL</b>		<b>37 159 t</b>	<b>37 939 t</b>	<b>39 574 t 4,31 %</b>
Quantités triées estimées (avec pondération des stocks)		36 893 t	37 622 t	37 184 t + 3,64 %

CCRM : CC du Romorantinais et du Monestois

SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay

SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

CCTVL : Communauté de communes des Terres du Val de Loire

**Entrée CTCS**  
**39 574 t**

**Tonnages traités**  
**37 184 t**



**+**  
Freintes estimées :  
**1 362 t** (3,44 % du tonnage entrant)  
**Stock produits à trier fin 2023**  
**567 t**

**Reste en stock fin 2024**  
**515 t**



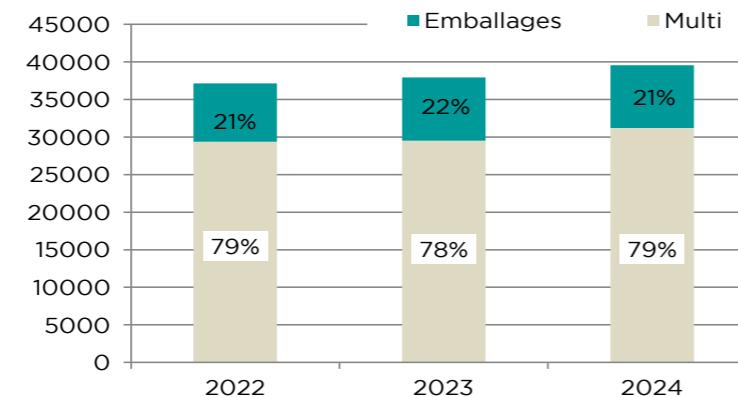
L'activité du centre de tri a fortement augmenté par rapport à 2023 (+ 4,31 % d'entrants) en raison notamment de l'augmentation des tonnages tiers.

La freinte correspond à tout ce qui a été retiré au cours du process (objets encombrants, divers entrants ayant causé des bourrages auxquels il faut rajouter l'évaporation lorsque les collectes sont humides) et n'est pas comptabilisée en refus de tri.

## 2.5.2. ÉVOLUTION, COMPOSITION ET PROVENANCE DES FLUX TRIÉS SUR LE CENTRE DE TRI

### ÉVOLUTION DES FLUX TRAITÉS SUR L'UTOM

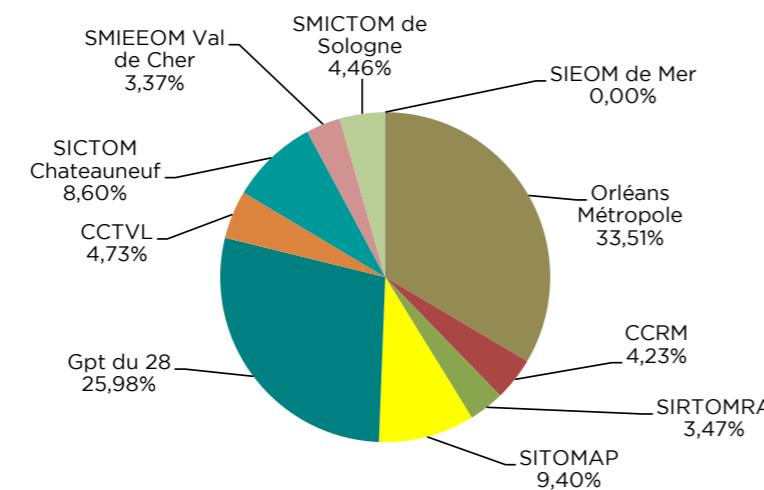
Le flux majoritaire est toujours le flux multimatériaux avec une légère progression de leur proportion en lien avec la progression des tonnages tiers.



### FLUX ENTRANTS SUR LE CTCS PAR PROVENANCE

La proportion entre les apports du GAC et les apports tiers n'évoluent pas entre 2023 et 2024 (respectivement 79 % et 21 %).

Les quantités apportées par le GAC ou les apports tiers augmentent de 4 % par rapport à 2023. Orléans Métropole voit ses tonnages de recyclables augmenter de 2,68 % et représente toujours environ 34 % des apports.



## 2.5.3. LES DÉTOURNEMENTS

Il n'y a eu aucun détournement vers d'autres centres de tri en 2024.

## 2.5.4. BILAN DE FONCTIONNEMENT DU CTCS

Tonnages de recyclables triés  
2024 : 37 184 t  
2023 : 35 879 t

Temps de tri  
2024 : 4 317 h de fonctionnement  
744 h d'arrêt total  
2023 : 4 181 h + 3,26

Taux de disponibilité contractuel :  
2024 : 91,07 %  
2023 : 87,27 %

Le taux de disponibilité a augmenté de façon significative malgré des heures d'arrêts liées au bourrage en progression de +30% (94h en 2024

contre 72 en 2023) mais un nombre d'heures d'arrêts techniques process non programmés en diminution de - 31%.

## 2.5.5. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION

Apports d'Orléans Métropole  
**13 260 t**

Apports collectivités partenaires  
**15 141 t**

- CCTVL: 1872 t
- SICTOM de Châteauneuf : 3 403 t
- CC du Romorantinais et du Monestois : 1 674 t
- SMIEEOM Val de Cher : 1 334 t
- SMICTOM de Sologne : 1 764 t
- SIRTOMRA : 1 374 t
- SITOMAP : 3 720 t

Apports complémentaires (via exploitant)  
**10 699 tonnes**

- Groupement du 28 : 11 170 t
- Autres : 3 t

Le taux de valorisation a diminué : 97,52 % en 2023 et 96,79 % en 2024. Les matériaux particulièrement impactés, JRM, aluminiums et briques alimentaires, n'atteignent pas les performances attendues, en raison d'une dégradation de la qualité des entrants.

Le taux de refus réel global est passé de 19,96 % en 2022 à 26,3 % en 2024. Ce taux de refus n'intègre pas les encombrants, déchets dangereux et autres indésirables retirés du process et non comptabilisés dans les refus réels. Ces indésirables représentent environ 4 à 5 tonnes par mois et sont en nette progression.

La qualité des entrants impacte directement la performance de tri des machines et rend plus difficile le travail des opérateurs de tri. Des travaux d'amélioration des performances machines sont programmés courant 2025.

**CENTRE DE TRI**  
Stock au 01/01/2024 : environ 567 t  
Tonnage total réceptionné : 39 574 t  
Tonnage total traité : 37 184 t  
Stock au 31/12/2024 : environ 515 t -> freinte : 1 362 t (3,44 % de l'entrant)  
Production globale : 28 201 t (hors refus)  
Refus de tri envoyé vers UVE : 10 066 t (taux de refus global = 26,30 %)  
Taux de valorisation globale : 96,79 %  
Taux de valorisables dans les refus : 20,29 %

### VALORISATION MATIÈRES

L'augmentation des tonnages de refus de tri est également liée à l'augmentation des tonnages entrants.

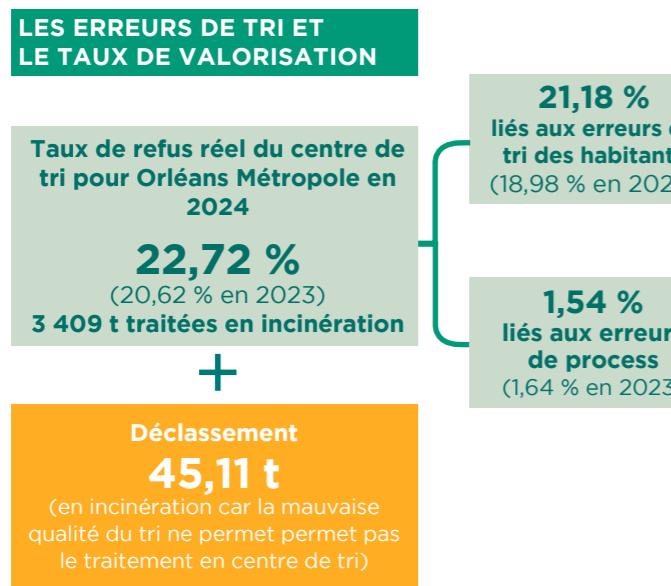
## 2.5.6. FOCUS SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

### LES QUANTITÉS VALORISÉES

	Évolution production			Expéditions		
	2023	2024	Évolution	Ratio kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	292 001	293 673				
Cartonnettes	2 936 t	3 277 t	11,61 %	<b>11,16</b>	EPR	3 317 t
Briques alimentaires	182 t	204 t	12,09 %	<b>0,69</b>	EPR	191 t
Tous plastiques*	1 886 t	1 944 t	3,09 %	<b>6,62</b>	CITEO	1 888 t
Acier (métaux ferreux)	536 t	559 t	4,27 %	<b>1,90</b>	EPR	521 t
Aluminium (métaux non ferreux)	87 t	108 t	24,13 %	<b>0,37</b>	EPR	91 t
Petits alu	55 t	47 t	- 15,39 %	<b>0,16</b>	EPR	86 t
Papiers/journaux/magazines	2 704 t	2 170 t	- 19,76 %	<b>7,39</b>	EPR	2 134 t
Gros de magasin	1 102 t	1 106 t	0,36 %	<b>3,77</b>	EPR	1 081 t
Ss-total matériaux issus du centre de tri	<b>9 488 t</b>	<b>9 414 t</b>	<b>- 0,78 %</b>	<b>32,06</b>		<b>9 310 t</b>
Cartons bruns	2 148 t	2 125 t	- 1,05 %	<b>7,24</b>	EPR	2 125 t
Verre	6 828 t	6 762 t	- 0,97 %	<b>23,03</b>	Verallia	6 762 t
<b>TOTAL</b>	<b>18 464 t</b>	<b>18 302 t</b>	<b>- 0,88 %</b>	<b>62,32</b>		<b>18 197 t</b>

La production de produits valorisables issus du centre de tri pour Orléans Métropole a légèrement diminué par rapport à 2023 (-0,78%) ainsi que la production globale de matières valorisables (- 0,88 % ).

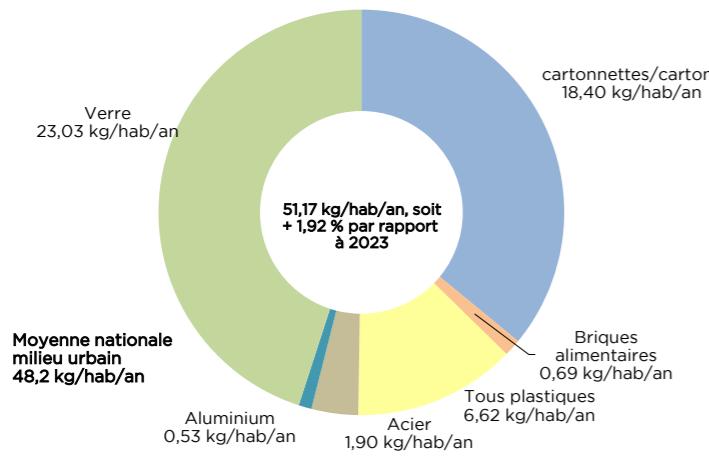
En cause, la diminution assez significative depuis plusieurs années des Papiers graphiques présents dans les collectes sélectives.



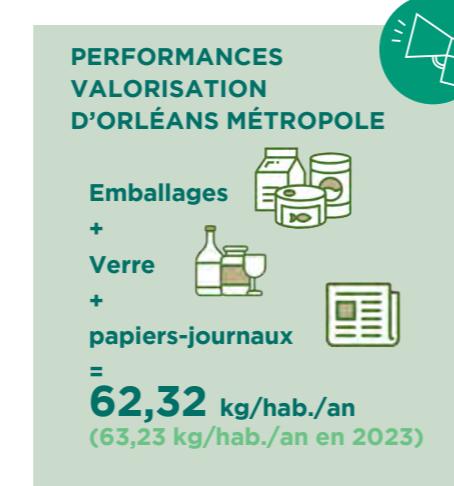
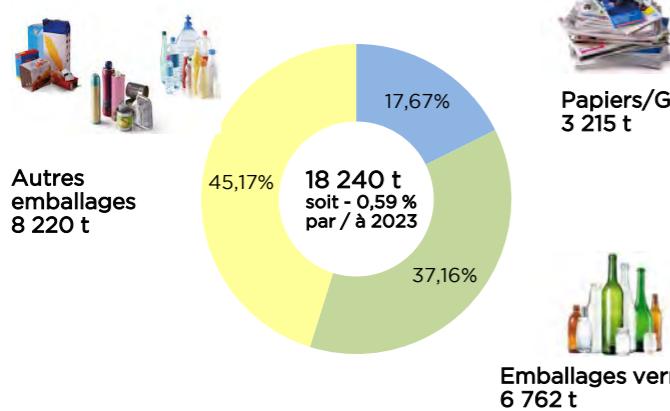
Le taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant a fortement augmenté par rapport à 2023 passant de 18,98 % à 21,18 %. Par conséquent, le taux de refus global d'Orléans Métropole est nettement supérieur à celui de l'année précédente, 22,72 % en 2024 contre 20,62 % en 2023. Ces résultats sont issus des caractérisations.

Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 95,43 % en 2024 contre 96,39 % en 2023. Ceci s'explique en partie par la dégradation de la qualité des entrants qui perturbe forcément la qualité du tri et la performance des machines.

#### RATIO EN KG/HAB.AN PAR TYPE D'EMBALLAGE 2024 (VERRE COMPRIS)



#### QUANTITÉS RECYCLÉES



## 3. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI

### 3.1 PRÉSENTATION



En 2024, 6 déchetteries dont une déchetterie nouvelle génération (Le Comptoir du Réemploi et du Recyclage) et 6 Végé'tri sont en service sur le territoire d'Orléans Métropole.

L'ouverture de Végé'tri depuis début 2018 permet d'alléger le fonctionnement des déchetteries en facilitant les dépôts de végétaux sur des sites dédiés.

L'accès aux sites est réservé aux habitants d'Orléans Métropole et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume est limité à 3 m<sup>3</sup> pour les particuliers et 5 m<sup>3</sup> pour les professionnels.

Trois axes essentiels orientent les actions des déchetteries :

- Réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie ;
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière ;
- Capter en déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation.

### 3.2 DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS

#### EN DÉCHETTERIE



#### EN VÉGÉ'TRI



#### X DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHETTERIE

- cadavres d'animaux
- extincteurs
- déchets ménagers
- engins explosifs
- bouteilles de gaz
- produits radioactifs
- déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante lié)
- carcasses de voiture
- déchets non refroidis

### 3.3 L'ACTIVITÉ 2024

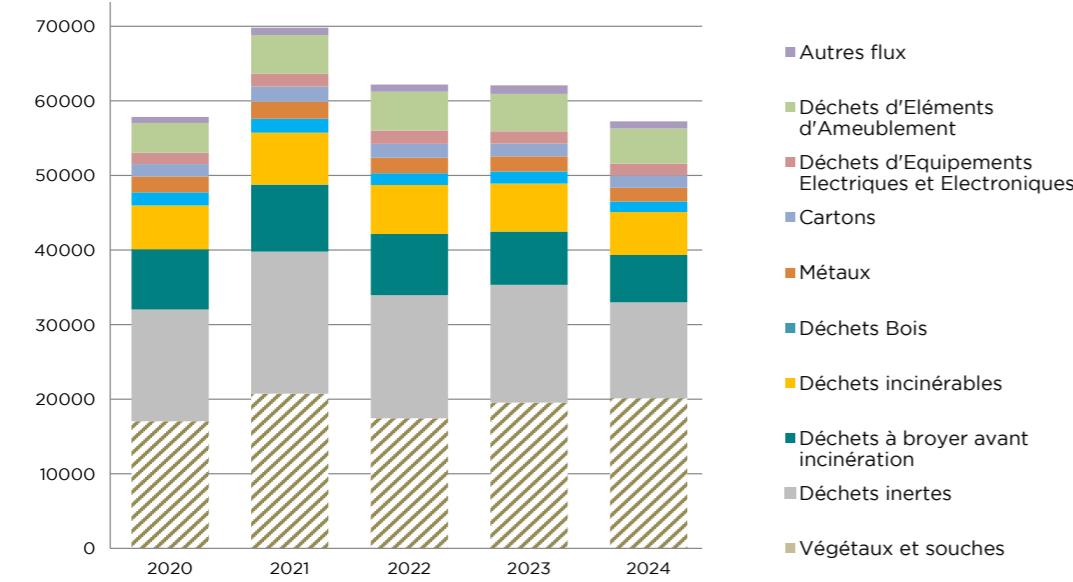
#### 3.3.1. LES QUANTITÉS 2024

Année	2022		2023		2024		Evolution Tonnages 2023- 2024	
Population (hab ; INSEE)	290 346		292 001		293 673			
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab		
Végétaux	16 324 t	56,22	18 257 t	62,52	18 848 t	64,18	3,2%	
Déchets inertes	16 515 t	56,88	15 764 t	53,99	12 870 t	43,82	-18,4%	
Déchets à broyer avant incinération	8 207 t	28,26	7 152 t	24,49	6 335 t	21,57	-11,4%	
Déchets incinérables	6 552 t	22,57	6 425 t	22,00	5 766 t	19,63	-10,3%	
Déchets Bois	1 583 t	5,45	1 627 t	5,57	1 415 t	4,82	-13,0%	
Métaux	2 091 t	7,20	2 022 t	6,92	1 830 t	6,23	-9,5%	
Plâtre			272 t	0,93	259 t	0,88	-5,0%	
Souches	1 113 t	3,83	1 304 t	4,47	1 283 t	4,37	-1,6%	
Palettes en Bois	246 t	0,85	210 t	0,72	186 t	0,63	-11,5%	
Huiles végétales	13 t	0,04	12 t	0,04	12 t	0,04	-0,6%	
<i>Sous-total déchets non dangereux hors REP*</i>	<b>52 643 t</b>	<b>181,31</b>	<b>53 045 t</b>	<b>181,66</b>	<b>48 803 t</b>		<b>-8,0%</b>	
Déchets dangereux	96 t	0,33	96 t	0,33	84 t	0,29	-11,7%	
Huiles minérales	83 t	0,29	83 t	0,28	73 t	0,25	-11,8%	
Batteries automobiles	50 t	0,17	43 t	0,15	40 t	0,14	-5,0%	
Amiante	100 t	0,35	87 t	0,30	77 t	0,26	-11,7%	
<i>Sous-total déchets dangereux hors REP*</i>	<b>329 t</b>	<b>1,13</b>	<b>308 t</b>	<b>1,05</b>	<b>275 t</b>		<b>-10,8%</b>	
Cartons	1 845 t	6,36	1 720 t	5,89	1 670 t	5,69	-2,9%	
Déchets d'Equipements Électriques et Electroniques	1 801 t	6,20	1 648 t	5,64	1 552 t	5,29	-5,8%	
Déchets d'Eléments d'Ameublement	5 212 t	17,95	5 018 t	17,18	4 732 t	16,11	-5,7%	
Piles et accumulateurs	14 t	0,05	16 t	0,06	17 t	0,06	2,3%	
Pneus	101 t	0,35	105 t	0,36	64 t	0,22	-39,6%	
Déchets dangereux	247 t		224 t	0,77	208 t	0,71	-7,2%	
Cartouches d'encre	2 t	0,01	3 t	0,01	4 t	0,01	38,7%	
ASL / ABJ Th**					15 t	0,05		
<i>Sous-total filières REP*</i>	<b>9 222 t</b>	<b>31,76</b>	<b>8 735 t</b>	<b>29,91</b>	<b>8 262 t</b>	<b>28,13</b>	<b>-5,4%</b>	
<b>Total</b>	<b>62 194 t</b>	<b>214,21</b>	<b>62 088 t</b>	<b>212,63</b>	<b>57 340 t</b>	<b>195,25</b>	<b>-7,6%</b>	
Réemploi	305 t	1,05	423 t	1,45	387 t	1,32	-8,5%	

\* REP : responsabilité élargie du producteur

\*\*ASL : Articles de sport et loisirs / ABJ Th : Articles de bricolage et jardinage thermique

#### SYNTHESE DES FLUX COLLECTÉS SUR ORLÉANS MÉTROPOLE



La diminution des tonnages déposés en déchetteries en 2024 par rapport à 2023 est liée à la forte baisse des tonnages d'inertes, de déchets à broyer avant incinération et de déchets incinérables.

L'augmentation des végétaux vient amoindrir cette diminution globale des apports en déchetteries et Végé'tri.

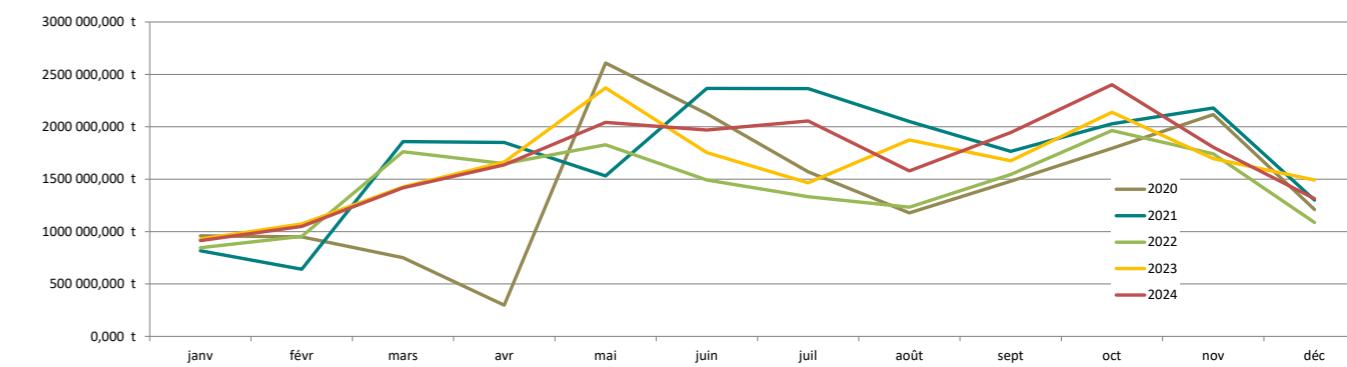
La filière réemploi a permis de détourner 387 tonnes d'objets en 2024 (- 8 % par rapport à 2023).

Le déploiement de la gestion d'accès sur l'ensemble des sites explique également la diminution des tonnages apportés en déchetteries.



#### 3.3.2. FOCUS SUR LES VÉGÉTAUX ET SOUCHES

##### ÉVOLUTION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR MOIS ET PAR ANNÉE



Les tonnages de végétaux fluctuent d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques.

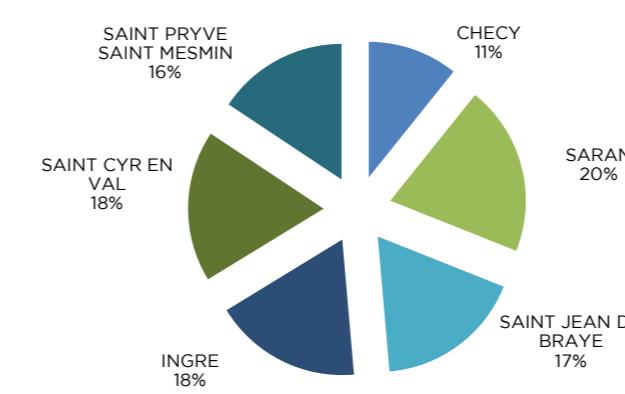


Depuis l'ouverture de la Végé'tri de Saran, les végétaux et souches sont exclusivement récupérés sur les Végé'tri et ne sont plus acceptés en déchetteries.

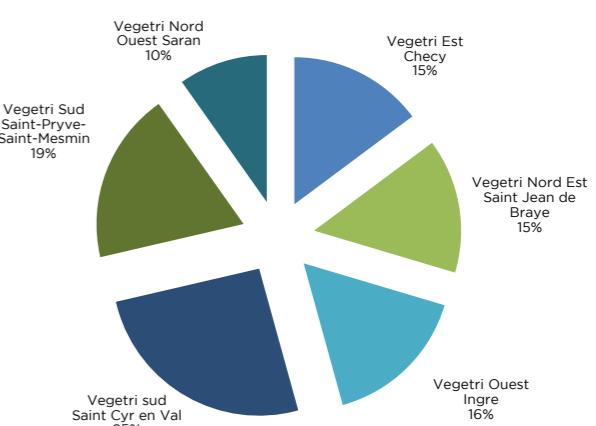


#### 3.3.3. RÉPARTITION DES APPORTS PAR DÉCHETTERIE (HORS VÉGÉTAUX)

##### TONNAGES 2024



#### 3.3.4. RÉPARTITION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR VÉGÉ'TRI



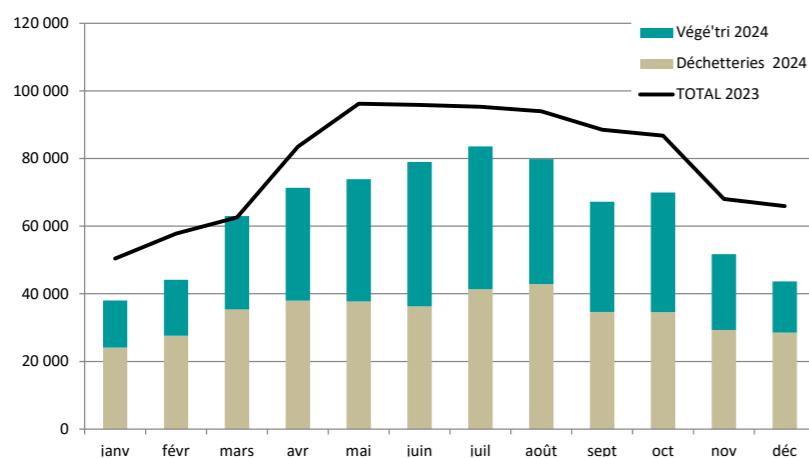
La déchetterie (Comptoir du recyclage) de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin prend une part plus importante entre 2023 et 2024.

La Végé'tri de Saint-Cyr-en-Val a concentré 25 % des apports de végétaux. La déchetterie de Saran capte 20 % des autres déchets alors que la Végé'tri de Saran ne capte « que » 10 % des végétaux.

La déchetterie de Chécy qui « ne capte que » 11 % des autres déchets capte 15 % des tonnages de végétaux.

Les déchargements plus aisés et les délais d'attente plus courts sur les Végé'tri encouragent les apports de végétaux sur ces sites aux dépends d'une gestion à domicile de ces déchets (broyage, paillage...).

### 3.3.5. FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI



### CHIFFRES CLEFS 2024

**765 147** passages (particuliers et professionnels enregistrés sur les déchetteries et les Végé'tri) (945 000 passages en 2023)

46 % des passages en Végé'tri (38 % en 2023)

## 3.4 LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Depuis 2010, le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (Sites et modalités à consulter sur le site d'Orléans Métropole).

Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.

# 4. LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

## 4.1 LES DÉCHETS ASSIMILABLES

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 10 000 litres par semaine.

La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés

à déposer leurs déchets sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

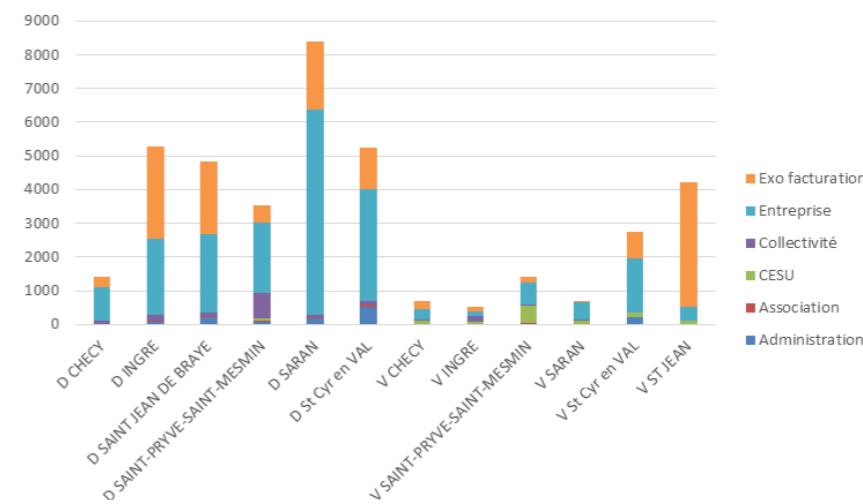
### CHIFFRES CLEFS 2024

**43 306** dépôts effectués par les producteurs non ménagers (entités commerciales, associations, CESU et collectivités)

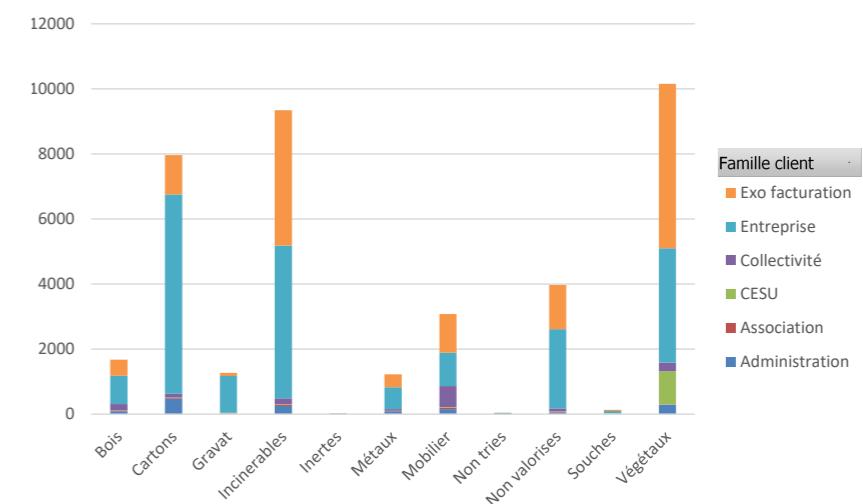
**26 684 m<sup>3</sup>** de déchets volumineux et **10 296 m<sup>3</sup>** de végétaux

**9,6** tonnes de déchets dangereux

### RÉPARTITION DES APPORTS NON MÉNAGERS PAR FAMILLE D'APPORTEUR ET PAR SITE (HORS DÉCHETS DANGEREUX)



### RÉPARTITION DES APPORTS NON MÉNAGERS PAR FAMILLE D'APPORTEUR ET PAR FLUX (HORS DÉCHETS DANGEREUX)



## 4.2 LA COLLECTE DES CARTONS

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m<sup>3</sup> par professionnel.

### CHIFFRES CLEFS 2024

**453** tonnes de cartons collectées auprès des

**822** professionnels inscrits

+ 8 % par rapport à 2023

## 4.3 LES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers tels que les déchets résiduels et les recyclables (verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des balayures, déchets bois, déchets inertes, végétaux et souches, métaux, déchets incinérables et déchets à valoriser nécessitant un broyage préalable avant incinération.

Ces déchets peuvent être déposés :

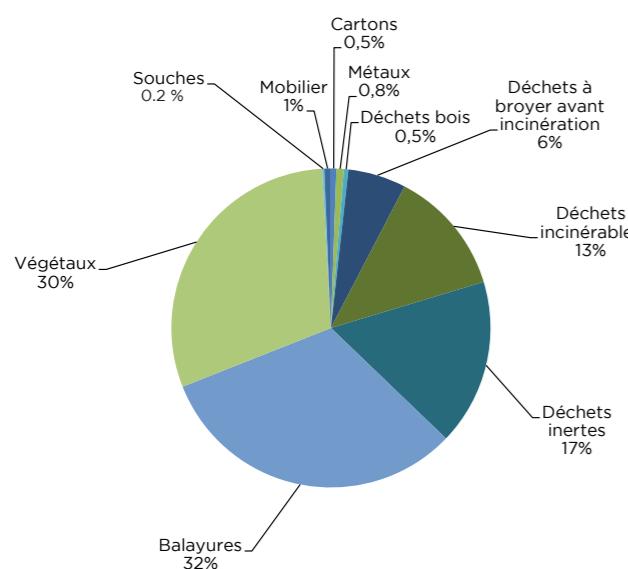
- directement sur les exutoires retenus dans le cadre du groupement de commandes ou à l'UTOM pour les déchets incinérables,
- au centre de transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès,
- en déchetteries pour les volumes réduits dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par apport (50 kg pour les déchets toxiques), hors samedi et dimanche et sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes au groupement de commandes pour la prise en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires. Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

#### DÉCHETS MUNICIPAUX PRIS EN CHARGE PAR ORLÉANS MÉTROPOLE ET ÉVOLUTION

Tonnages	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-24	Ecart en tonnes	Exutoires 2024
Cartons	67	57	55	67	22%	12	SOCCOIM Chaingy
Métaux	87	68	62	93	50%	31	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	71	65	49	55	12%	6	SOCCOIM Chaingy
Déchets à broyer avant incinération	704	675	634	717	13%	83	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1468	1442	1399	1549	11%	150	UTOM Saran
Déchets inertes	2412	1945	1660	2055	24%	395	SETRAD Mézières
Balayures	3727	3453	3484	3881,93	11%	397,93	Collectisables Saint Ay
Végétaux	4262	3511	3286	3676	12%	390	SETRAD Mézières / Suez Chevilly
Souches	121	83	72	26	-64%	-46	
Mobilier	95	89,48	95,6	81	-15%	-14,6	Filière REP - VALDELIA
Palettes	16,46	14,6	14,98	15	0%	0,02	Le Lieu Multiple
Déchets dangereux	9	8,88	6,72	6	-11%	-0,72	Martin Environnement Chevilly
DEEE	29	28,6	33,497	41	22%	7,503	Filière REP - PAPREC
Pneus				14			Filière REP - Aliapur
<b>Total général</b>	<b>13 068</b>	<b>11 441</b>	<b>10 852</b>	<b>12 277</b>	<b>13%</b>	<b>1 425</b>	



La majorité des flux sont en augmentation en particulier les inertes, les déchets à incinérer après broyage et les végétaux

#### CHIFFRES CLEFS 2024

**12 278 tonnes prises en charge pour les services municipaux**

**+ 13 % par rapport à 2022**

## 5. L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER



# 1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

## 1.1 LES MARCHÉS PUBLICS

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
<b>COLLECTE</b>		
Collecte en porte-à-porte des déchets sur le territoire d'Orléans Métropole	SUEZ	12/06/2023 au 17/06/2030
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	SUEZ RV CENTRE OUEST	22/03/2024 ou 2025 ou 2026
Collecte de dépôts sauvages et d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Abraysie/Val Espoir/Respire	19/04/2024 ou 2025 ou 2026
Collecte d'objets volumineux sur RDV sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Abraysie/Respire	11/10/2024 ou 2025 ou 2026
Collecte et traitement des biodéchets	SOCCOIM SAS	02/08/2024 ou 2025
Prestations d'insertion avec pour support la collecte en porte-à-porte des déchets	GESAA	25/04/2025
Fourniture de pièces électriques et détection panne tous véhicules	VAL DE LOIRE POIDS LOURDS	25/07/2025
Fourniture de pièces et prestations de réparation Poids lourds	LAPAUZE PAUL	03/07/2025
Fourniture de pièces et prestations de réparation entretien et maintenance véhicules légers	ATAC	08/01/2025
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	08/01/2025
Fourniture châssis cabine courte 26T, boite de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	11/10/2025
Fourniture de grues hydrauliques, bennes compactrices, pièces associées	S4C	04/10/2024
Fourniture de châssis 7,5T avec boite robotisée équipé d'un nettoyeur haute pression, prestation maintenance et pièces associées	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
<b>TRAITEMENT</b>		
Incineration	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	SUEZ ORGANIQUE	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des caissons)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	04/12/2026
Exploitation des Végé'tri	SOCCOIM	04/12/2026
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2024 ou 2025 ou 2026
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2025

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>		
Acquisition laveuse de conteneurs PAV	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
<b>CONTENANTS</b>		
Fourniture de bacs	SULO	20/10/2025 ou 2026
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2025
Acquisition colonnes enterrees	SULO	12/03/2024
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	12/03/2024
Acquisition colonnes enterrees	ASTECH	30/07/2027 + 1 an
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	22/10/2027 + 1 an
Acquisition composteurs en matière plastique	QUADRIA	20/10/2024 ou 2025 ou 2026
Acquisition composteurs collectifs en bois	EMERAUDE	20/10/2024 ou 2025 ou 2026
Fourniture abribacs pour biodéchets	WINBIN	04/08/2025
<b>DIVERS</b>		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SAUR	30/06/2025
Location et nettoyage des vêtements de travail	LAVOX	19/04/2026
Fourniture additif liquide économiseur de carburant	ALT R ECO	06/12/2024 ou 2025 ou 2026
Mise en place système de vidéoprotection sites de la Direction des Déchets	CITEOS	22/05/2025
Gestion d'accès en déchetteries et végé'tri	MICASYS	03/03/2025
Système de télérélèves des PAV	SIGRENEA	03/03/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de DSP de l'UTOM	NALDEO / FINANCE CONSULT / Cabinet RAVETTO et Associés	30/06/2029
<b>Accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets</b>		
Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé	LES CYCLOPOSTEURS	13/10/2024
Formation des référents de site	COMPOST'AGE	20/10/2024
Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé	LES CYCLOPOSTEURS	06/11/2025 + 3 * 1 an
Formation des référents de site	LES CYCLOPOSTEURS	06/11/2025 + 3 * 1 an

## 1.2 LES PRINCIPALES RÉMUNÉRATION

Prestataires / Fournisseurs	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
TRISALID	8 564 302	9 290 460	11 335 142	11 309 430	<b>11 381 242</b>	0,63%
SUEZ RV CENTRE OUEST	3 423 753	3 269 143	3 656 311	4 446 412	<b>4 579 080</b>	2,98%
SOCCOIM	4 169 941	3 623 971	3 623 082	3 435 303	<b>4 297 504</b>	25,10%
SULO	333 327	775 480	281 995	724 624	<b>819 288</b>	13,06%
COMPAGNIE PETROLIERE DE L OUEST					<b>483 704</b>	
QUADRIA					<b>469 136</b>	60,06%
SETRAD	396 948	336 591	343 143	424 485	<b>464 657</b>	9,46%
TERBERG	114 358	318 822	215 002	367 350	<b>430 282</b>	17,13%
SODIMAVI	113 495	356 651	239 476	520 278	<b>355 648</b>	-31,64%
LA RESSOURCE AAA	105 141	158 305	177 867	348 216	<b>340 872</b>	-2,1%
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	277 595	166 293	141 500	203 732	<b>317 858</b>	56,02%
COLLECTI 'SABLE	199 864	214 146	221 822	240 295	<b>246 115</b>	2,42%
LAUMONIER CAROSSEURIE INDUSTRIELLE					<b>227 235</b>	
ASTECH	40 290	141 856	310 328	232 694	<b>205 532</b>	-11,67%
ASSOC DOMICILE SERVICES					<b>172 240</b>	
M LOC					<b>156 230</b>	2,08%
TAPIERO EXPLOITATION					<b>105 934</b>	
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE-RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMPLIN-OIE	246 244	234 475	80 258	81 873	<b>95 467</b>	16,60%
RESPIRE					<b>91 479</b>	
WINBIN					<b>72 323</b>	
LES CYCLOPOSTEURS					<b>13 930</b>	
SAUR					<b>65 206</b>	368,10%
GUINTOLI					<b>64 103</b>	
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	73 132	63 384	56 581	89 431	<b>54 766</b>	-38,76%
TEAMEX					<b>54 621</b>	
LOIRET TRUCKS	208 689	24 241	131 053	154 104	<b>51 329</b>	-66,69%
EMERAUDE ENTREPRISE ADAPTEE					<b>49 595</b>	
LE TREMLIN					<b>47 527</b>	
SIGNATURE					<b>44 312</b>	
REICO FRANCE					<b>44 142</b>	
PREVOST OFFSET					<b>41 683</b>	
INEO CENTRE COFELY INEO					<b>35 275</b>	
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C	383 982	12 842	28 342	274 543	<b>20 404</b>	-92,57%

En 2024, le marché de collecte en porte-à-porte confié au prestataire SUEZ est comptabilisé en année pleine alors qu'il avait pris effet mi-juin en 2023.

L'exploitation du Comptoir du Réemploi et du Recyclage et de la végé'tri de Saran en années

pleines également expliquent l'évolution pour le prestataire SOCCOIM.

La mise à disposition de composteurs individuels en très grand nombre sur 2023 et 2024 explique les montants versés au fournisseur QUADRIA.

## 2. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

**Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.**

### ECO ORGANISMES EN CONTRAT AVEC ORLÉANS MÉTROPOLE

Matériaux	Modalités de collecte	Eco-Organisme	Date de signature	Modalités
Emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
	Collecte en apport volontaire (Flux verre)		28/04/2025	
Mobilier	Revendeurs (1 pour 0)	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
	Déchetteries			
Déchets dangereux	Revendeurs	Eco-DDS	sept-13	Mixte
	Déchetteries			
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	avr-20	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 0)	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
	Déchetteries			
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 0)	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
	Déchetteries			
Pneus	Garagistes (8 pour 0)	Aliapur		Opérationnelle
	Déchetteries			
Lampes et tubes	Revendeurs	Ecosystem	19/01/2024	Opérationnelle
	Déchetteries			
Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)	Déchetteries	Ecomaison	23/01/2024	Mixte
ABJ Thermiques	Déchetteries	ECOLOGIC	07/03/2024	Mixte
Articles de sport et loisirs (ASL)	Revendeurs	ECOLOGIC	07/03/2024	Mixte
	Déchetteries			
Jouets	Déchetteries	Ecomaison	23/01/2024	Mixte

## 3. LES DÉPENSES/RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2024 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

### 3.1 LES DÉPENSES

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets. Elles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

#### 3.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élèvent à 24,642 M€ (hors masse salariale), et sont en hausse de 0,928 M€ par rapport à 2023.

#### COMPOSITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

##### Prestations de traitement pour 11,8 M€(stable) :

- Charges de traitement à l'UTOM : + 0,074 M€ (tri : - 0,248 M€/ incinération : + 0,322 M€), hausse de 2 % des prix hors TGAP. Quantité de déchets incinérés facturée en diminution de 4,6 %, quantité de multimatériaux stable par rapport à 2023 et part de refus en hausse de 19 %.,
- Traitement des déchets municipaux : 0,404 M€(+ 0,002 M€),
- Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs du centre de tri : 1,433 M€ (stable).

##### Charges de collecte (4,770 M€) :

- Prestations de collecte en porte à porte 4,393 M€ (+0,132 M€),
- Charges de collecte des déchets verts : 0,302 M€ (+0,066 M€),
- Collecte des dépôts sauvages / encombrants : 0,075 M€ (+ 0,056 M€).

##### Exploitation des déchetteries (5,302 M€) :

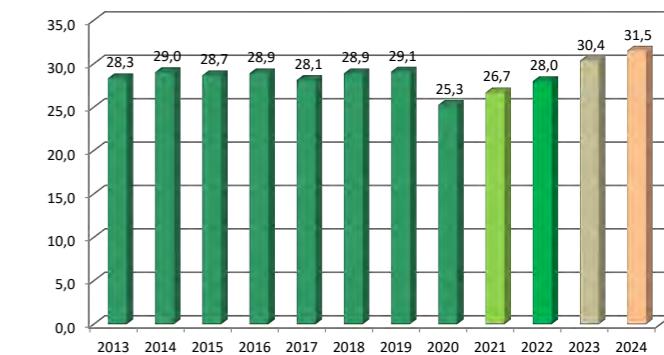
- Charges d'exploitation des différents sites 4,815 M€ (+0,285 M€),
- Filière du réemploi : 0,483 M€(-0,035 M€).

#### 3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

##### INVESTISSEMENT : 2,964 M€ dont :

- Installation de points de collecte aériens et enterrés : 0,537 M€
- Renouvellement de bennes à déchets ménagers : 0,799 M€,
- Acquisition de bacs roulants :0,496 M€
- Acquisition de matériels informatiques/ téléphoniques : 0,021 M€,
- Entretien des véhicules : 0,106 M€,
- Travaux/équipements sur les déchetteries : 0,072 M€

#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



##### Nouvelles filières et réduction des déchets :

- Accompagnement des usagers au compostage de proximité : 0,160 M€,
- Actions de prévention et de sensibilisation : 0,120 M€

##### Dépenses de la régie 2,105 M€ (+ 0,157 M€) :

- Entretien et réparations mécaniques : 0,600 M€(+0,083 M€),
- Carburant : 0,577 M€ (+0,097 M€),
- Entretien des sites d'exploitation (fournitures administratives, combustibles, eau, téléphone, électricité, entretien des bâtiments, maintenances, prestations informatiques...) : 0,171 M€
- Vêtements de travail (acquisition et entretien) : 0,103 M€ (+0,023 M€).

##### Dépenses de communication (0,106 M€)

##### Taxe foncière de l'UTOM à Saran : 0,212 M.

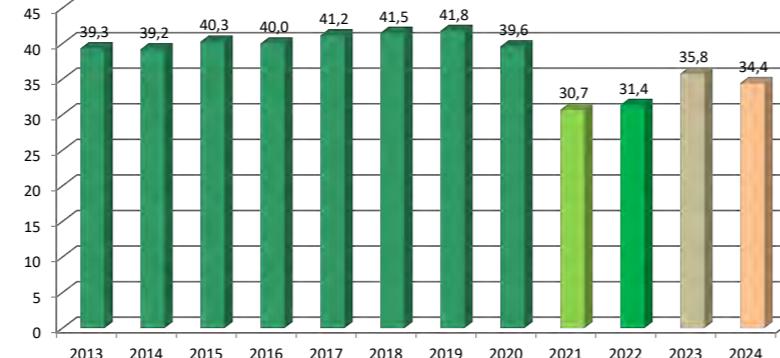
- Acquisition et aménagement de véhicules légers : 0,062 M€,
- Acquisition de composteurs : 0,519 M€
- Points de collecte et points de regroupement : 0,045 M€,
- Aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes : 0,001 M€,
- Filière bio déchets : 0,076 M€
- Travaux sur le site rue hatton : 0,091 M€
- Déchetterie nouvelle génération à St-Pryvé St-Mesmin : 0,116 M€

## 3.2 LES RECETTES

### 3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34,443 M€ et diminuent de 1,322 M€ par rapport à 2023.

Pour rappel, elles avaient augmenté de 4,403 M€ en 2023.



#### COMPOSITION DES RECETTES :

Produit de la TEOM : 25,827 M€ (+1,123 M€),

Recettes propres : 8,616 M€ (-2,445 M€) :

- tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie 5,925 M€ (-2,459 M€),
- les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire sont constantes par rapport à 2023 pour un montant de 0,680 M€
- la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets des établissements publics et les établissements scolaires 0,650 M€ (+0,007 M€),
- Reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM 0,212 M€ (+0,016 M€),

### 3.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,249 M€ et correspondent au :

- solde subvention FEDER suite à la construction de la déchetterie de St Pryvé St Mesmin : 0,184 M€,
- au cofinancement des bailleurs pour l'implantation des colonnes : 0,062 M€

## 3.3 LE FINANCEMENT DU SERVICE

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

### 3.3.1. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé de 2005 à 2020 à 8,73 % quelles que soient les communes. En 2023, le taux a été fixé à 5,8 %.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe.

Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

### 3.3.2. LA REDEVANCE SPÉCIALE

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers,

ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil métropolitain.

Les tarifs 2024 se décomposent comme suit :

	Coût de collecte 2024	Coût de traitement 2024
Pour un conteneur de 120 litres	2.82	2.15 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5.55	4.28 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7.64	6.08 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	15.33	11.79 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	18.08	13.44 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	13.71	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	11.04	
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9.92	



## 4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE LES COÛTS 2023

Orléans Métropole a intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice de comptabilité analytique a été produite annuellement.

Le travail sur la comptabilité analytique 2024 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2023.

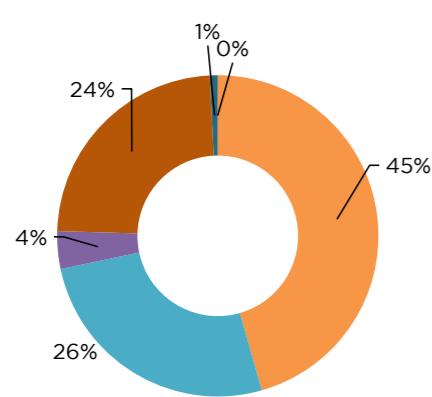
### 4.1 LE COÛT COMPLET EN € HT (HORS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS)

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries et végé'tri	Déchets verts	Bio-déchets	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Total	%/total
Tonnages 2023	61 202	12 913	6 947	62 975 47211 hors gravats	456	4	61	420	129 214	
% par rapport au tonnage total	47,4%	10,0%	5,4%	36,5%	0,4%	0,003%	0,0%	0,3%	100,0%	
Charges de structure	1146 116	650 330	94 535	607 936	18 096	3 012	1235	12 628	2 533 888	7,8%
Communication	131 811	153 779	21 968	101 054	8 787	17 575		4 394	439 368	1,4%
Prévention	162 843	12 335	6 636	734 918	1 526	3	59	401	918 721	2,84%
Pré-collecte	622 609	636 307	635 285		3 576	15 443			1 913 220	5,9%
Collecte	6 947 810	3 052 320	425 523	2 585 967	196 634	18 009	8 701	107 082	13 342 046	41,2%
Transport/Transfert				38 062	1 621 835		1549		1 661 446	5,1%
Traitement	5 669 583	3 904 101		1 995 226	9 882	224	5 679	40 185	11 624 880	35,9%
Total	14 680 772	8 409 172	1 222 009	7 646 936	238 501			15 674	164 690	32 377 754

Les charges de collecte sont en augmentation pour les DMR et le flux multimatériaux, suite à la prise en compte sur six mois et demi du nouveau marché de collecte en porte-à-porte et de l'évolution des services.

Les charges de traitement des DMR sont en diminution du fait de la diminution des tonnages et de l'augmentation des recettes liées à la vente d'électricité.

RÉPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR FLUX DE DÉCHETS



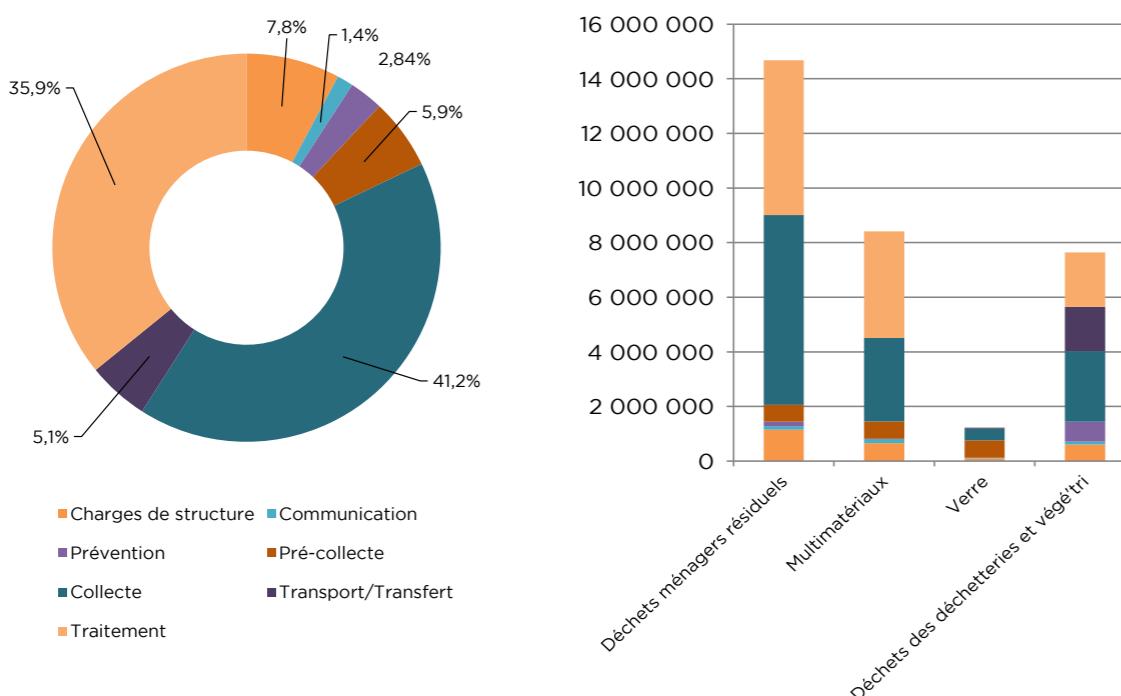
Les charges de collecte et de transfert pour les déchetteries et végé'tri sont en augmentation en raison de l'ouverture du Comptoir du Réemploi et du Recyclage et de la végé'tri de Saran en 2023 ainsi que de l'application en année pleine du nouveau marché d'exploitation.

la hausse des charges liées à la prévention des déchets est corrélée au développement de la gestion de proximité des biodéchets.

**Le flux déchets ménagers résiduels** représente 45% des charges totales pour 47 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 24 % des charges pour 36 % des tonnages (hors gravats).

26 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 10 % des tonnages.

RÉPARTITION GLOBALE DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Sur le flux DMR, la part traitement constitue 38 % des charges et la part collecte 47 % des charges.

Les coûts de traitement représentent 36 % des coûts, respectivement 38 % et 46% des coûts pour les flux DMR et multimatériaux et 26 % des charges de gestion des déchetteries.

Les charges fonctionnelles (Charges de structure et communication) s'élèvent à 9,2 % des coûts totaux.

La prévention représente 2,8 % des dépenses totales.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 52 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.

## 4.2 LES COÛTS AIDÉS

**Coût aidé =**  
coût partagé – les aides reçues

**Coût partagé =**  
coût technique – soutiens apportés par les sociétés agréées (Citeo...)

**Coût technique =**  
coût complet – produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)  
**Coût complet =** totalité des charges

	Flux	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries+ végé'tri	Déchets verts	Biodéchets	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Tous flux (Hors déchets des collectivités)
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963		323 919	244 441	23 779 264	
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260		497 595	224 166	23 902 660	
2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630		391 932	244 186	24 078 046	
2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487		516 338	285 244	24 673 464	
2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107		499 246	310 018	24 121 072	
2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292		445 582	258 064	23 929 712	
2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242		431 374	110 988	25 628 336	
2020	11 746 221	4 665 097	796 281	4 787 576	291 681		461 412	108 152	22 856 420	
2021	11 961 209	3 981 562	863 892	4 546 241	298 411		0	114 258	21 765 573	
2022	13 374 601	3 652 540	906 922	4 506 245	285 504		0	121 435	22 847 247	
2023	13 453 956	3 608 389	985 870	6 704 715	238 318	55 696	14 650	140 940	25 202 534	
Montant TVA 2023	968 368	417 716	35 938	431 948	13 113	1 796	1 437	8 749	1 879 065	
Coût aidé € TTC 2023	14 422 324	4 026 105	1 021 808	7 136 663	251 431	57 492	16 087	149 689	27 081 599	

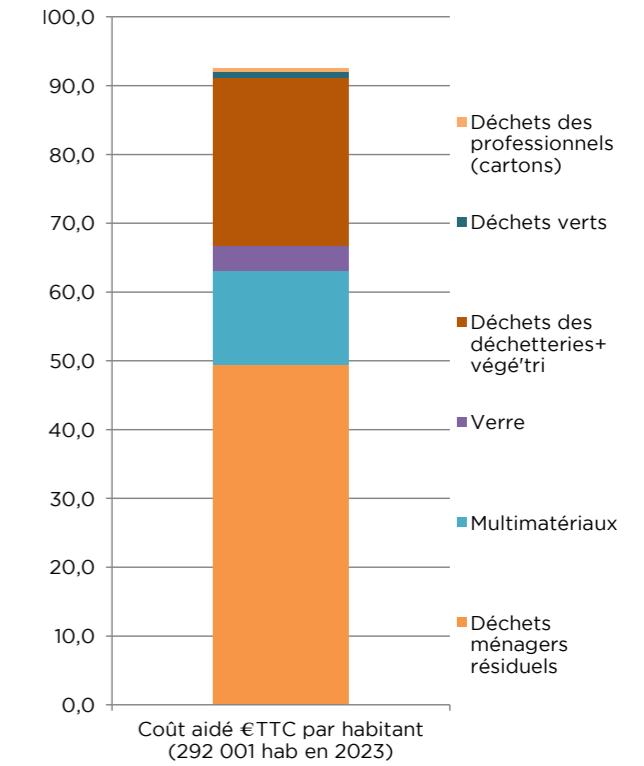
Coût aidé € TTC par habitant (292 001 hab en 2023)	49,4	13,8	3,5	24,4	0,9	0,2	0,1	0,5	92,7
Coût aidé € TTC par tonne (hors gravats)	236	312	147	151	551	Non significatif	264	356	210



Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'usager.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

LA COMPOSITION DU COÛT AIDÉ EN € TTC PAR HABITANT

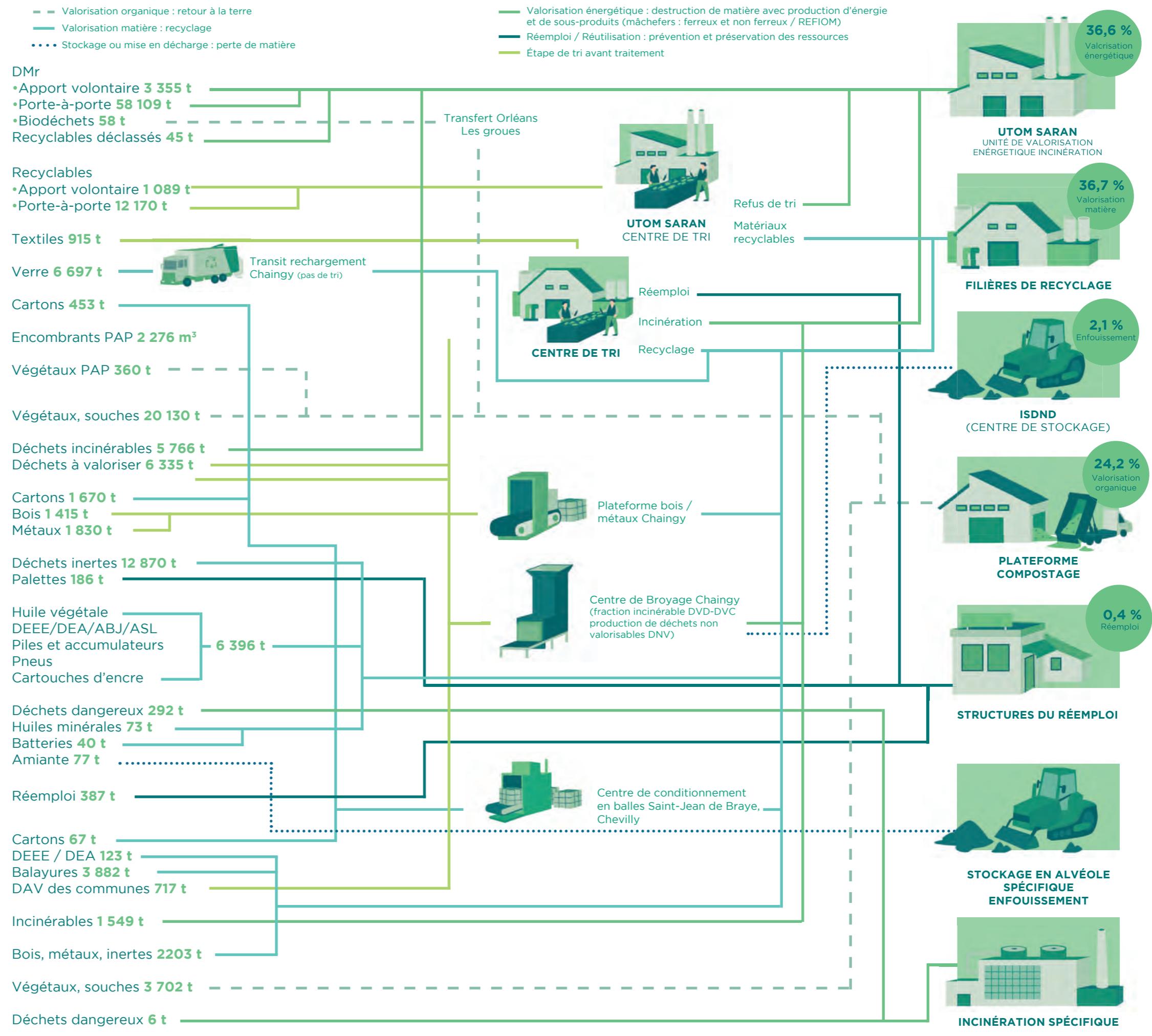


# ANNEXES



## **PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE, STOP-PUB, ANIMATION ANTI-GASPILLAGE**

# SYNOPTIQUE



# GLOSSAIRE

## Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

## CET (Centre d'Enfouissement Technique, ancienne appellation : décharge)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets. On distingue 3 types d'installations :

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

## CESU

Chèque Emploi Service Universel.

## Compostage

Traitement biologique par aérobiose de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

## Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

## CTM

Centre Technique Municipal.

## DAS ou DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

## Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Selon la Directive Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation

de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

## Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier ;
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

## Déchet Ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

## Dma (Déchets assimilés aux déchets ménagers)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

## Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

## Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

## DAE (Déchets d'Activité Économique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

## DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés ;
- Déchets Valorisés des Déchetteries (DVD) : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs natures et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

## DDS

Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit de déchets dangereux.

## DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement.

## DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques.

## Économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

## Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

## Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 « Papier cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

## ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (voir CET).

## JRM

Journaux, Revues, Magazines (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines).

## Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

## OMA

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériau) y compris le verre (hors déchetteries).

## Point d'Apport Volontaire (PAV)

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

## Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

## Réemploi

Redonner une seconde vie aux objets.

## REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

## Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

## Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

## REP

Responsabilité Élargie des Producteurs.

## Ressourcerie / recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie.

## Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

## Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation. Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière) ;
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

## Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

## Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches.



# RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC **DE PRÉVENTION  
ET GESTION DES DÉCHETS**

Orléans Métropole - Crédit graphique : Agence des Monstres - Août 2025- Crédits photos : Orléans Métropole - Suez



INFO QUALITÉ DÉCHETS  
**02 38 56 90 00**  
[www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

